



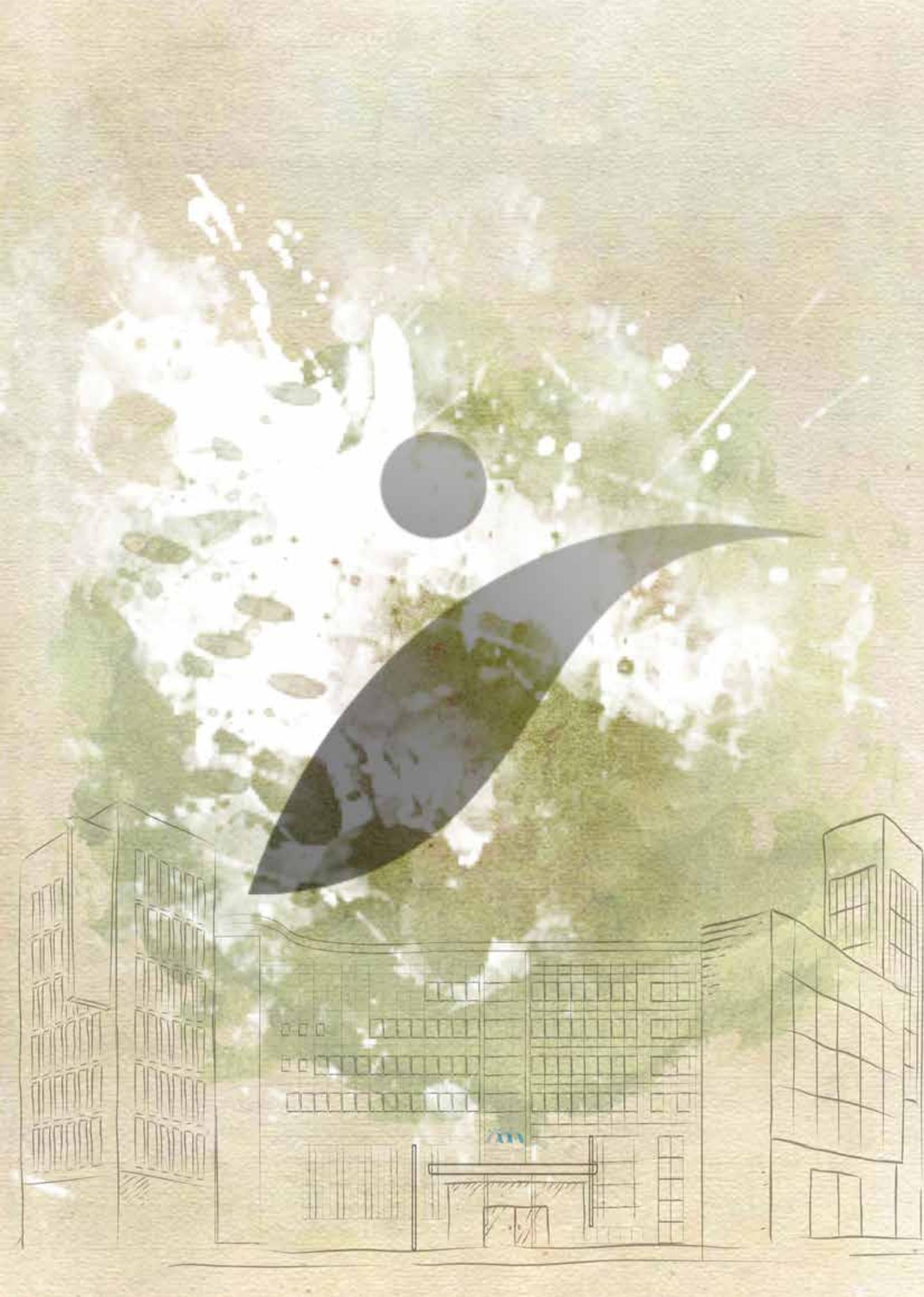
Sa Majesté Le Roi Mohammed VI

Que Dieu L'assiste

C'est pour Moi un sujet particulier de fierté de constater comment l'ensemble des Marocains et les forces vives de la Nation ont traversé cette conjoncture en manifestant un tel niveau de prise de conscience, de discipline et de réactivité positive, chacun remplissant avec sérieux et responsabilité le rôle qui lui incombe.

Extrait du Discours Royal à l'occasion du 21ème anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de Ses glorieux ancêtres.

Lundi 29 Juillet 2020





MOT DU DIRECTEUR

La Caisse Marocaine des Retraites a célébré en 2020 son 90ème anniversaire en tant qu'institution nationale de sécurité sociale ayant toujours assuré un rôle de premier plan dans la gestion des droits à pensions des fonctionnaires du secteur public.

Tout au long de cette période, notre institution a vécu d'importantes mutations ; d'abord par le renforcement de son système de gouvernance à travers sa réorganisation en 1996, la composition tripartite de son Conseil d'Administration et la création, par la suite, de plusieurs comités issus dudit

conseil et dont siègent des experts indépendants en alignement avec les bonnes pratiques reconnues en la matière.

Ces mutations se révèlent également dans le rôle important que joue la CMR, depuis plus d'une trentaine d'années, en tant qu'investisseur institutionnel contribuant directement et indirectement au financement et au développement de l'économie de notre pays.

Elles se réalisent aussi à travers notre préoccupation d'améliorer continuellement la qualité de nos services envers nos 2 millions d'affiliés et bénéficiaires de pensions en s'appuyant sur nos valeurs, notre expertise reconnue et notre réseau de partenaires.

Au vu de ces concrétisations, notre institution a constitué un patrimoine archivistique et informationnel riche dont nous sommes fiers. L'importance de la conservation de ce type de patrimoine a d'ailleurs été l'objet du colloque organisé par la CMR en marge de la célébration de son 90ème anniversaire sous le thème : « Comment la préservation de la mémoire d'une institution peut contribuer à la richesse du patrimoine culturel national? ».

Cet évènement a été couronné par l'émission spéciale, par Barid Al Maghrib d'un timbre-poste commémoratif qui symbolise l'importance de la caisse en tant que jalon majeur dans l'histoire de la sécurité sociale au Maroc.

D'un autre côté, l'année 2020 a été marquée par la fin du 3ème contrat-programme signé avec l'État au titre de la période 2018-2020, avec un taux de réalisation de plus de 87 %, malgré les contraintes de la pandémie de la Covid-19 durant laquelle la CMR a su faire preuve d'agilité et de créativité pour continuer à assurer ses activités et à maintenir la qualité de ses services.

Sur le plan organisationnel, notre institution a franchi une étape importante arborant une nouvelle organisation alignée sur sa vision stratégique avec comme principes directeurs : une orientation Client affirmée, un alignement sur les processus, un renforcement des dispositifs de pilotage et de contrôle interne et une adaptation aux évolutions de l'environnement.

Parallèlement, nous avons continué durant cette année particulière à développer de nouveaux partenariats avec les acteurs de notre écosystème en vue de simplifier nos procédures et d'adapter notre capital humain aux nouveaux enjeux stratégiques de la Caisse.

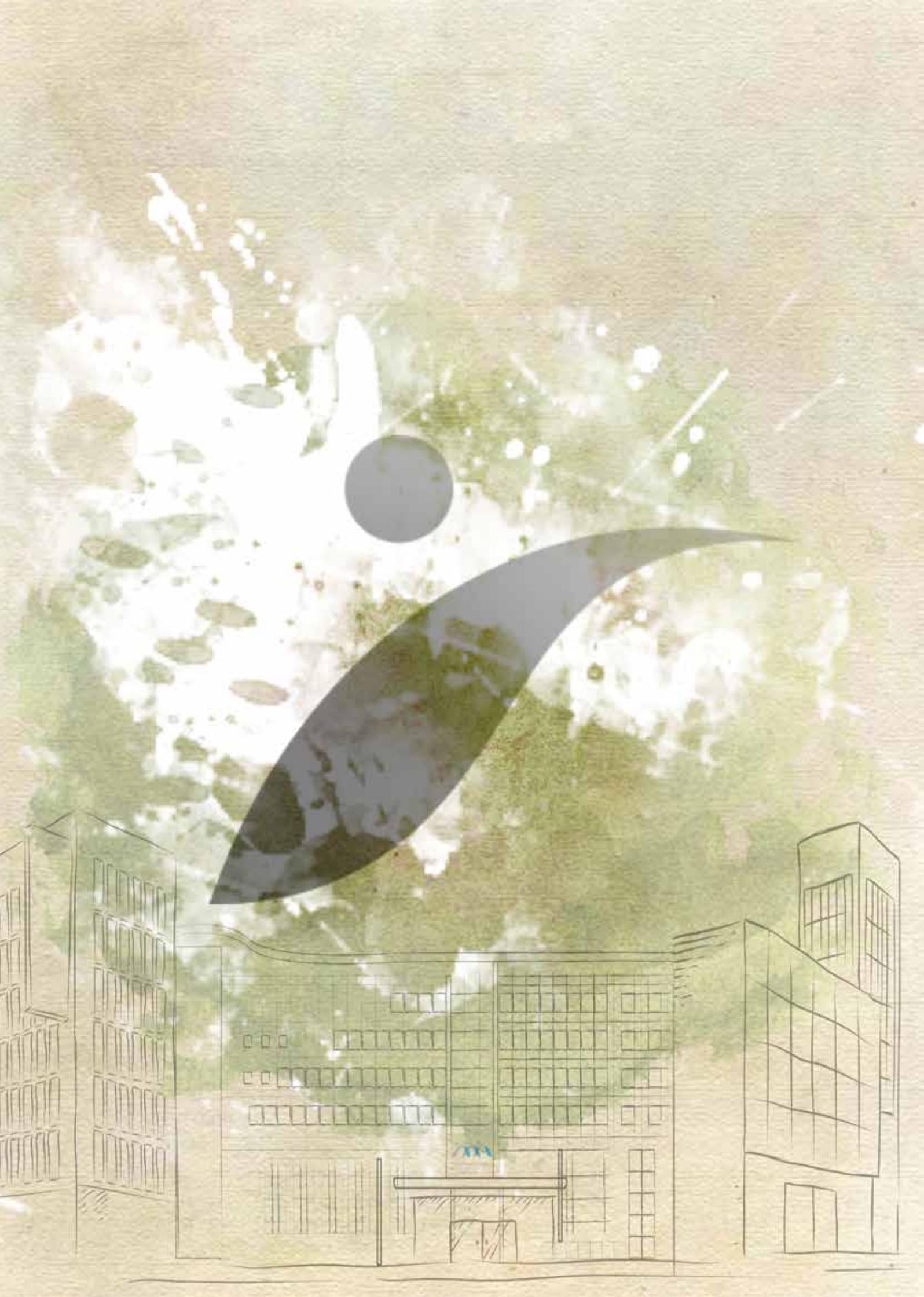
Enfin, et à travers notre pilotage actuariel, nous suivons de manière continue les équilibres financiers des régimes gérés et nous rendons compte aux organes de gouvernance de l'évolution constatée à ce sujet. La CMR, à ce titre, s'inscrit dans la vision des pouvoirs publics pour la mise en place d'une réforme qui assure la viabilité de notre système de retraite.

Je voudrais, à cette occasion, féliciter les femmes et les hommes de la CMR pour leur mobilisation exemplaire et leur dévouement au travail dans un contexte de crise inédit.

Mes remerciements vont également à nos partenaires pour leur précieuse collaboration en vue d'atteindre les objectifs stratégiques de la CMR.

Je réitère aux membres du Conseil d'Administration, ma profonde gratitude pour leur implication, leur confiance et leur soutien permanent.

LOTFI BOUJENDAR
Directeur de la Caisse Marocaines des Retraites





SOMMAIRE

Présentation de la Caisse Marocaine des Retraites	9
Gouvernance	13
Organisation	22
Bilan du Contrat de Programme entre l'Etat et la CMR au titre de la période 2018-2020	26
Gestion administrative du régime des pensions civiles	32
Gestion administrative du régime des pensions militaires	40
Gestion pour le compte de tiers	45
Contrôle de maintien de Droit	51
Gestion administrative du régime de retraite complémentaire Attakmili	55
Gestion de la Relation Client	58
Communication Externe	64
Gestion financière des régimes	67
Pilotage actuariel des régimes	74
Résultats comptables et financiers	80
Audit et certification	84

The background is a light beige watercolor wash. On the left, a large, dark, textured, curved shape, resembling a crescent moon or a stylized architectural element, curves across the top. In the center, there is a faint, light-colored line drawing of a multi-story building with a grid of windows. The overall aesthetic is artistic and soft.

PRÉSENTATION DE LA CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES

La Caisse Marocaine des Retraites (CMR) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. La Caisse assure trois missions principales :

Gestion administrative des régimes de retraite et de prestations pour le compte de tiers

Régime des Pensions Civiles (RPC) pour les fonctionnaires de l'Etat, les agents des Collectivités Territoriales et le personnel de certains Organismes Publics ;

Régime des Pensions Militaires (RPM) pour le personnel militaire des Forces Armées Royales et le personnel d'encadrement et de rang des Forces Auxiliaires ;

Régime de retraite complémentaire et facultatif « ATTAKMILI » ;

Régimes non cotisants pour le compte de l'Etat (pensions d'invalidité civiles et militaires, pensions et allocations des anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération...) ;

Prestations et précomptes pour le compte de tiers (Ministère de l'Economie des Finances et de la Réforme de l'Administration, Fondation Hassan II des œuvres sociales des anciens militaires et anciens combattants).

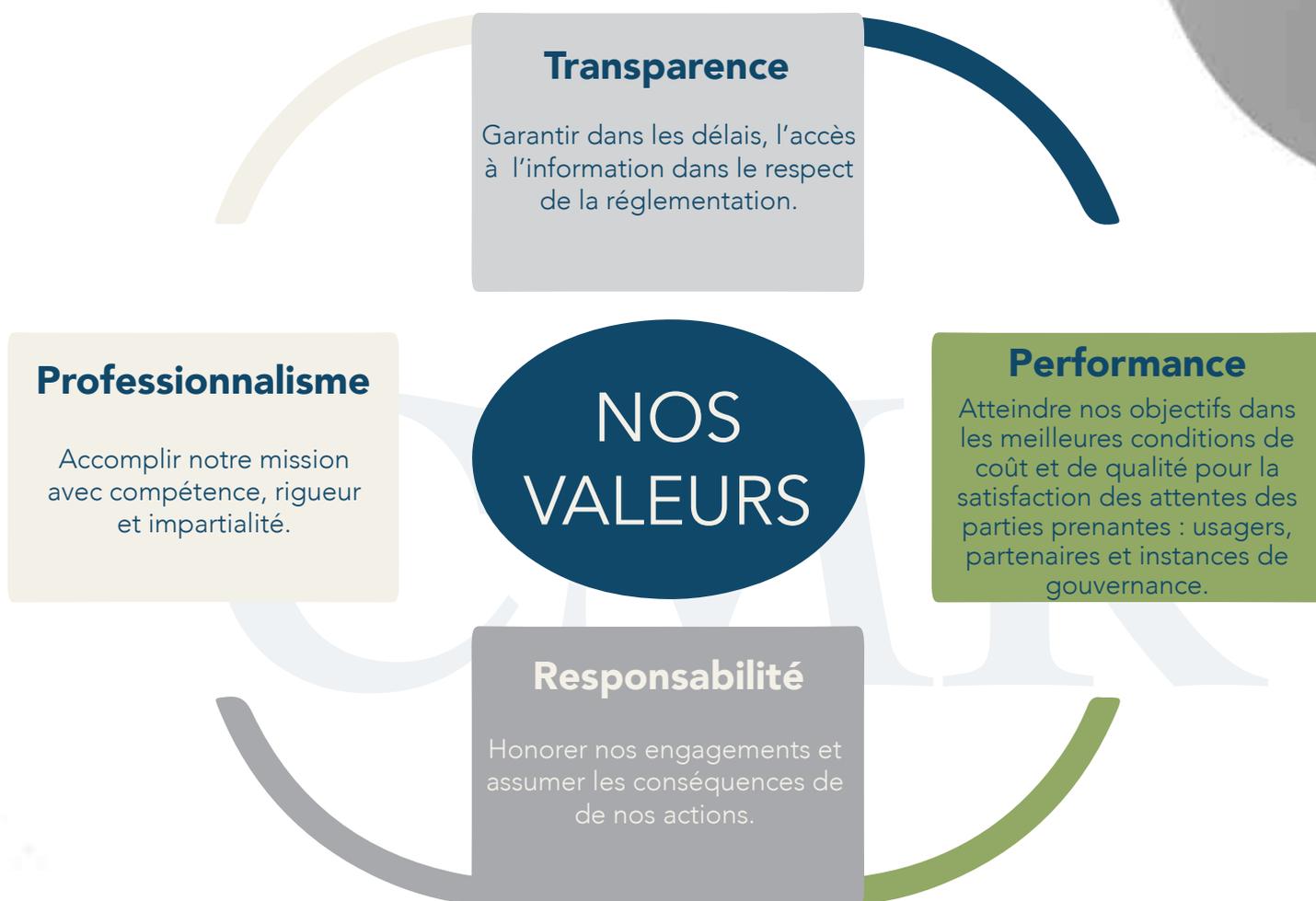
Gestion financière des réserves de prévoyance des régimes de retraite

Gestion des excédents financiers des régimes sous gestion conformément à la réglementation en vigueur et dans le respect des objectifs de rentabilité, de maîtrise des risques et de liquidité.

NOS MISSIONS

Pilotage actuariel des régimes gérés

Elaboration et présentation aux instances de gouvernance de la CMR des bilans actuariels certifiés des régimes gérés et éclairage des pouvoirs publics sur la situation financière de ces régimes en vue d'assurer leur solvabilité sur le moyen et le long terme.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



INDICATEURS CLÉS 2020

Indicateurs démographiques

BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS

903 666

ACTIFS COTISANTS

969 904

Indicateurs financiers

PRESTATIONS SERVIES

44.02
MMDH

COTISATIONS ENCAISSÉES

35.18
MMDH

VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE

71.51
MMDH

VALEUR MARCHÉ DU PORTEFEUILLE

85.90
MMDH

RÉSULTAT FINANCIER

3,57
MMDH

RENDEMENT COMPTABLE DU PORTEFEUILLE

5,31 %

RENDEMENT RÉGIME ATTAKMILI

6,69 %

Indicateurs de gestion

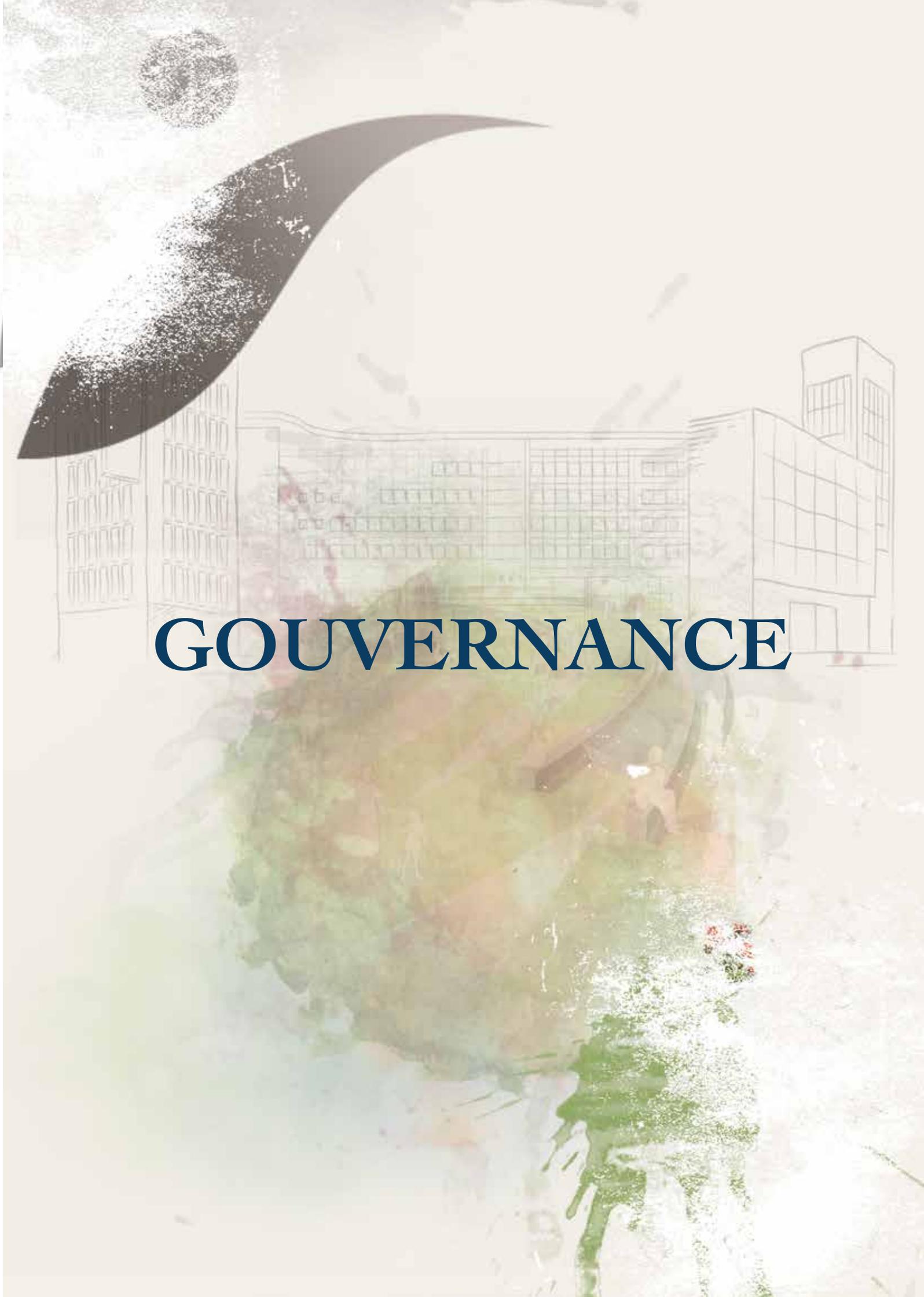
TAUX NET DES FRAIS DE GESTION¹

0.20 %

TAUX DES NOUVELLES PENSIONS PAYÉES
SANS INTERRUPTION DE REVENU

95 %

¹ Frais de gestion administrative et financière / Cotisations + Prestations des régimes

The background features a light-colored watercolor wash with soft, blended colors of green, yellow, and pink. A dark, curved, brush-stroke-like shape arches across the upper left portion of the image. In the center, there is a faint, black line-art sketch of a multi-story building with a grid of windows. The word "GOUVERNANCE" is printed in a bold, dark blue, serif font across the middle of the page, overlapping the building sketch and the watercolor wash.

GOUVERNANCE

INSTANCES DE GOUVERNANCE

Les instances de gouvernance de la CMR accomplissent un rôle crucial dans la définition des orientations stratégiques de la Caisse et dans le suivi de ses activités.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La gestion administrative de la CMR est assurée par un Conseil d'Administration composé de 14 membres dont 7 représentent les organismes employeurs, 5 représentent les personnels affiliés aux régimes des pensions civiles et militaires et 2 représentent les retraités relevant de ces deux régimes.

Conformément aux dispositions de la loi n° 43.95 portant réorganisation de la CMR, le Conseil d'Administration se réunit régulièrement au moins deux fois par an sous la présidence de Monsieur le Chef du Gouvernement ou son délégué.

MEMBRES DE DROIT



MEMBRES TITULAIRES

Mme Ouafae BOUAMRI	Représentante des présidents des Collectivités Territoriales
Mme Mounia ISSAMI	Représentante des affiliés au régime des pensions civiles
M. Mohamed BOUZAKKIRI	Représentant des affiliés au régime des pensions civiles
M. Hassan EL MARDI	Représentant des affiliés au régime des pensions civiles
Le Colonel, M. Hassan OUTIRIGHT	Représentant des affiliés au régime des pensions militaires (Forces Armées Royales)
L'Inspecteur Principal de 1 ^{ère} Classe, M. Ismail BAIZRI	Représentant des affiliés au régime des pensions militaires (Forces Auxiliaires)
M. Ahmed EL MBARKI	Représentant des retraités du régime des pensions civiles
M. Mohamed KACEN	Représentant des retraités du régime des pensions militaires

MEMBRES SUPPLÉANTS

M. Jamea EL MOTACIM	Représentant des présidents des Collectivités Territoriales
M. Abdelaziz TACHI	Représentant des affiliés au régime des pensions civiles
M. Abdelkrim ZARKANI	Représentant des affiliés au régime des pensions civiles
M. Abdelhadi ZAHIDI	Représentant des affiliés au régime des pensions civiles
Inspecteur de 1 ^{ère} Classe, M. Hicham M O U M A	Représentant des affiliés au régime des pensions militaires (Forces Auxiliaires)
Lieutenant - Colonel, M. Taoufik BOUSSALEM	Représentant des affiliés au régime des pensions militaires (Forces Armées Royales)
M. Assou LAHDOUD	Représentant des retraités du régime des pensions civiles
M. Houcine DADA	Représentant des retraités du régime des pensions militaires

ACTIVITÉS

Le Conseil d'Administration a tenu ses deux réunions au titre des sessions ordinaires de mai et novembre 2020 par visioconférence en raison des conditions de la pandémie de COVID-19. Les principales décisions et résolutions ont porté sur :

- ✦ Les états de synthèse de la CMR au titre de l'exercice 2019;
- ✦ Le bilan actuariel certifié des régimes des pensions civiles et militaires au titre de l'année 2019;
- ✦ Le plan d'action et le budget de la CMR au titre de l'année 2021;
- ✦ Le rapport annuel du comité de suivi du contrat programme Etat-CMR 2018-2020;
- ✦ Le rapport du Contrôleur d'Etat au titre de l'année 2019;
- ✦ Le projet de création d'organismes de placement collectif en immobilier (OPCI) .

COMITÉ PERMANENT DE GOUVERNANCE ET DE SUIVI

Le CPGS tient ses réunions dans l'intervalle des sessions du Conseil d'Administration. Il est chargé du suivi de l'exécution des décisions et des résolutions du Conseil et de la préparation des travaux de ses sessions. Ce Comité est composé de 8 membres issus des différentes parties représentées au sein du Conseil. Le Président du CPGS présente lors de chaque session du Conseil un rapport sur les travaux du Comité.

MEMBRES

M. le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, ou son représentant M. Azzedine GAMOUH, adjoint au Directeur du Budget	Président, représentant du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
M. Anas Abdelilah CHAIB	Représentant du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration secteur de la réforme de l'Administration
M. Mohamed AKHYAT en alternance avec Mme Salima KHARBOUCHE	Représentant du Ministre de l'Intérieur et Représentante du Ministre du Travail et de l'Insertion Professionnelle
Mme Ouafae BOUAMRI	Représentante des Présidents des Collectivités Territoriales ou son suppléant
Mme Mounia ISSAMI, M. Hassan ELMARDI et Mohamed BOUZAKKIRI	Représentants des affiliés au régime des pensions civiles, en alternance et à raison de deux membres par réunion
Le Colonel Hassan OUTIRIGHT ou Le Lieutenant-Colonel Toufik BOUSSALEM (Suppléant)	Représentant des affiliés au régime des pensions militaires
M. Ahmed EL MBARKI en alternance avec M. Mohamed KACEN	Représentant des associations des retraités

ACTIVITÉS

Le CPGS a tenu 10 réunions consacrées à l'examen des points suivants :

-  Projet du plan d'action de la CMR au titre de l'année 2021;
-  Projet de Budget de la CMR au titre de l'année 2021;
-  Stratégie de digitalisation de la CMR 2020-2023;
-  Etude sur la planification stratégique de la CMR.

COMITE D'AUDIT

MEMBRES

M. Aziz LOUBANI	<i>Président, représentant du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration</i>
M. Hassan EL MARDI	<i>Administrateur représentant les affiliés au régime des pensions civiles</i>
Mme Ouafae BOUAMRI	<i>Administrateur représentant les présidents des Collectivités Territoriales</i>
M. Mohamed EL HAJJOUJI	<i>Expert externe, membre indépendant</i>
M. Mustapha KASSI	<i>Expert externe, membre indépendant</i>
Mme Nour El Houda AOURID	<i>Contrôleur d'Etat auprès de la CMR</i>

ACTIVITÉS

Le Comité d'Audit a tenu 3 réunions par visioconférence consacrées principalement à l'examen des points suivants :

- Les arrêtés des comptes semestriels et annuels au titre de l'année 2019;
- La synthèse des missions d'audit interne réalisées en 2019 ;
- Le projet du plan d'audit triennal 2020-2022 ;
- Le résultat de la comptabilité analytique au titre de 2019 ;
- L'apurement des dettes fournisseurs et l'amélioration des délais de leur paiement ;
- L'état d'avancement de la mise en place des recommandations des organes de contrôle (IGF, ACAPS, Contrôleur d'Etat, Comité d'Audit).

COMITE DES RISQUES

Le Comité des Risques a été créé suite à la décision du Conseil d'Administration de la CMR n°D-41-207 du 17 Janvier 2020. Il a pour rôle d'assister ce dernier dans sa mission de surveillance et de supervision du dispositif de gestion des risques de la Caisse à travers la définition de la politique de gestion des risques et le suivi de sa mise en œuvre. Le président du Comité des Risques rend compte, annuellement, de ses activités au Conseil d'Administration.

MEMBRES

M. Khalid BENDOU	<i>Président, représentant du Ministre de l'Economie, des Finances et de la réforme de l'Administration</i>
M. Ismail BAIZRI,	<i>Administrateur, représentant des affiliés au régime des pensions militaires (Forces Auxiliaires)</i>
M. Mohamed EL MHAJRI	<i>Expert externe, membre indépendant</i>
M. Mohamed BOUMASSAOUD	<i>Expert externe, membre indépendant</i>

ACTIVITÉS

Le Comité des Risques a tenu en 2020 une seule réunion par visioconférence consacrée principalement à l'examen des points suivants :

- La politique de gestion des risques;
- Le dispositif de gestion des risques;
- La cartographie des risques opérationnels;
- Le dispositif de suivi des risques financiers.

COMITÉ D'ALLOCATION D'ACTIFS

Le Comité d'Allocation d'Actifs (CAA) est chargé de préparer la stratégie annuelle d'investissement des fonds de réserve qu'il soumet au Conseil d'Administration. Il assure, également, le suivi de sa réalisation dans le respect des marges de manœuvre relatives aux risques fixés par la législation et la réglementation en vigueur et celles approuvées par le Conseil d'Administration. Le président du CAA rend compte, annuellement, de ses activités au Conseil d'Administration.

MEMBRES

M. Hassan BOULKNADEL	Président, représentant du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
Mme Mounia ISSAMI	Membre du Conseil d'Administration
M. Anas Abdelilah CHAIB	Représentant du Département chargé de la Réforme de l'Administration
M. Mohamed EL BABSIRI	Expert externe, membre indépendant
M. Aomar YIDAR	Expert externe, membre indépendant

ACTIVITÉS

Le Comité d'Allocation d'Actifs a tenu quatre réunions par visioconférence consacrées à la fixation de la stratégie d'investissement pour l'exercice 2020 et à l'analyse des réalisations de la CMR en matière de gestion financière des fonds de réserve (FDR). Les thématiques abordées lors de ces réunions ont porté, essentiellement, sur les points suivants :

- ✦ Le bilan de gestion des différents régimes de retraite;
- ✦ Les études ALM et stratégies d'investissement proposées pour 2020;
- ✦ L'examen des résultats de la mission portant sur la certification des performances au titre de l'exercice 2019;
- ✦ L'examen des résultats de la mission portant sur la certification du processus de gestion du portefeuille selon la norme ISAE 3402 Type II ;
- ✦ La présentation du bilan de gestion des risques, pour les différents Fonds de réserve gérés.

Par ailleurs, le Comité a tenu deux réunions exceptionnelles consacrées :

- ✦ Au processus de création des OPCI réservés à la CMR ;
- ✦ A l'examen d'une nouvelle opportunité d'investissement négociée avec l'Etat.

COMITE DE PILOTAGE ACTUARIEL

Le Comité de Pilotage Actuariel (CPA) a pour mission de suivre les équilibres financiers des régimes gérés par la CMR et de vérifier les critères de leur pérennité. Le président du CPA rend compte, annuellement, de ses activités au Conseil d'Administration.

MEMBRES

M. Nouaman AL AISSAMI	<i>Président, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances et de la réforme de l'administration</i>
M. Mohamed Bouzakiri	<i>Administrateur, représentant les affiliés au régime des pensions civiles</i>
Le Colonel, M. Hassan OUTIRIGHT	<i>Administrateur, représentant les affiliés au régime des pensions militaires</i>
M. Mohamed KACEN	<i>Administrateur, représentant les retraités</i>
M. Mohammed AMRANI	<i>Expert externe, membre indépendant</i>

ACTIVITÉS

Le Comité de Pilotage Actuariel a tenu en 2020 une réunion par visioconférence consacrée principalement à l'examen des points suivants :

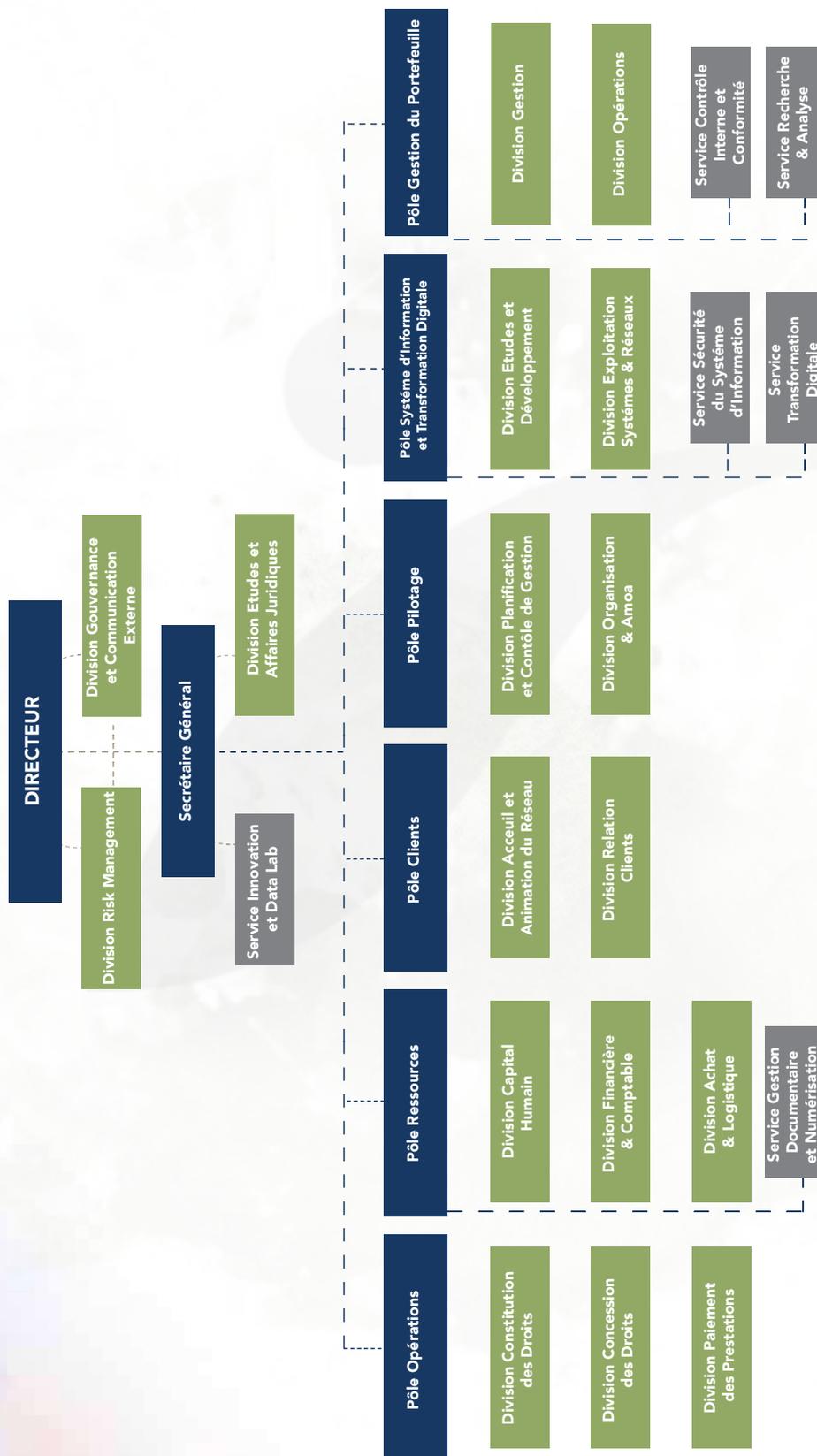
- Équilibre financier des régimes des pensions civiles et militaires ;
- Principales hypothèses actuarielles retenues pour l'élaboration du bilan actuariel des régimes des pensions civiles et militaires au titre de l'année 2019 ;
- Bilan actuariel des régimes des pensions civiles et militaires au titre de l'année 2019.

The background is a light beige watercolor wash. A dark, curved, brush-stroke-like shape arches from the top left towards the center. In the middle ground, there is a faint, grey line-art sketch of a multi-story building with a grid of windows. The word 'ORGANISATION' is printed in a bold, dark blue, serif font across the center of the image, overlapping the building sketch and the watercolor wash.

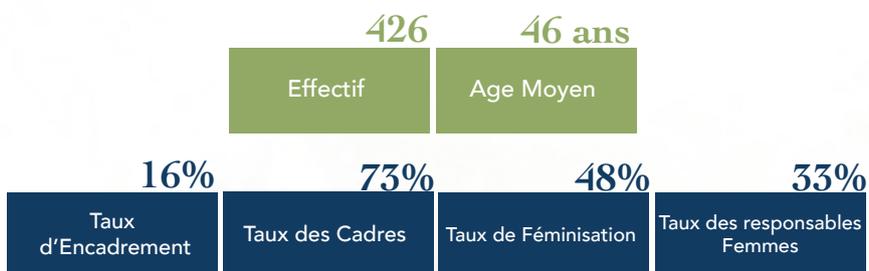
ORGANISATION

ORGANIGRAMME

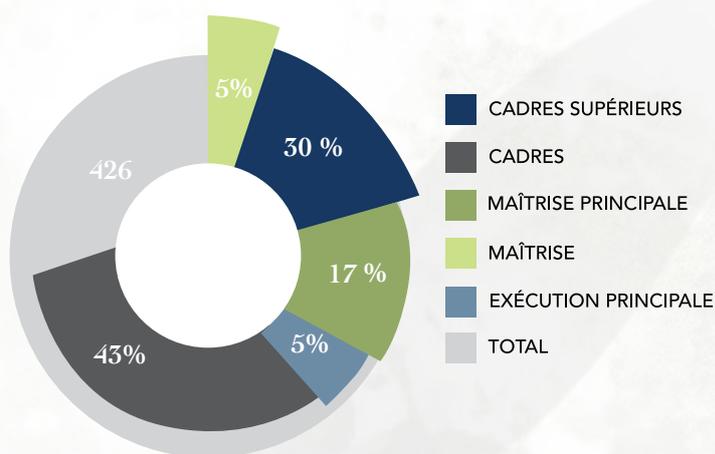
Une nouvelle organisation de la Caisse Marocaine des Retraites est entrée en vigueur à partir du 21 septembre 2020.



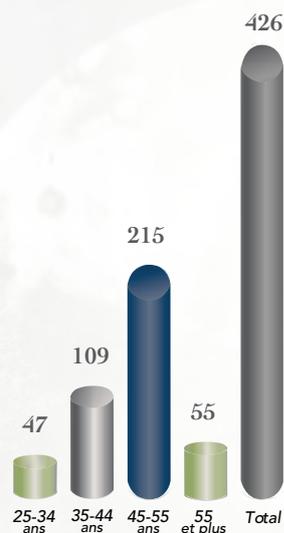
CAPITAL HUMAIN



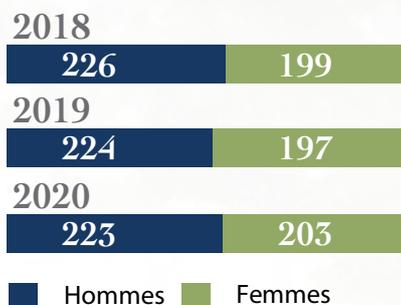
EFFECTIF PAR CATÉGORIE



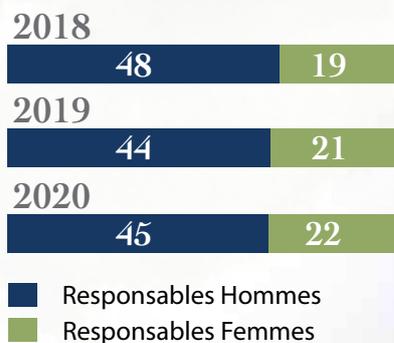
EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE



EFFECTIF PAR GENRE



RESPONSABILITÉ PAR GENRE



FAITS MARQUANTS

1 Clôture du Contrat Programme 2018-2020.

2 Déploiement d'une nouvelle organisation de la Caisse.

3 Déploiement et opérationnalisation de la plateforme e-Retraite pour la gestion dématérialisée des dossiers de retraite.

4 Réalisation d'une 2e opération d'acquisition de biens immobiliers dans le cadre du programme innovant initié par l'Etat et le lancement d'une consultation auprès des sociétés de gestion agréées pour la création et la structuration des OPCI dédiés à la CMR.

5 Maintien de la certification du système de management de la qualité selon la norme 9001 version 2015.

6 Consolidation de la politique de proximité par l'ouverture de 3 nouvelles représentations :

- Un espace d'accueil à Salé ;
- Une délégation régionale à Béni Mellal ;
- Une délégation régionale à Guelmim.

7 Renouvellement, pour la 3e année consécutive, de la certification du dispositif de contrôle interne du processus de gestion des fonds de réserve conformément à la norme ISAE 3402 type II.

8 Maintien de la certification du système de management de l'environnement selon la norme ISO 14 001 version 2015.

9 Commémoration du 90e anniversaire de la CMR.

10 Organisation de la 3e édition des Rencontres Scientifiques de la CMR, sous le thème « Digitaliser, innover et protéger les données à caractère personnel : Quelle approche pour le secteur de la prévoyance sociale ? ».

LA CMR S'ADAPTE AU CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 TOUT EN ASSURANT LA CONTINUITÉ DE SES SERVICES

Afin de préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs, de ses clients et de ses partenaires tout en assurant la continuité de ses services, la CMR a adopté, dès l'annonce du confinement généralisé en mars 2020, une panoplie de mesures dont les modalités de mise en œuvre étaient régulièrement mises à jour en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique et des directives gouvernementales.

LES ACTIONS DÉPLOYÉES À CET ÉGARD ONT ESSENTIELLEMENT PORTÉ SUR LES ASPECTS SUIVANTS :

L'adaptation et l'ajustement de l'organisation du travail :

- Sensibilisation du personnel en matière de respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale et mise en place des mesures sanitaires adéquates dans les locaux ;
- Adoption du télétravail tout en garantissant la sécurité informatique et la protection des données ;
- Instauration d'un comité de crise pour le suivi de la situation sanitaire au sein de la CMR et ses conséquences potentielles sur le maintien de ses activités.

L'accélération de la digitalisation des processus :

- Poursuite du déploiement de la plateforme « e-Retraite » dédiée à la gestion dématérialisée des dossiers de retraite au profit des partenaires ;
- Dématérialisation des processus de production en interne ;
- Promotion et renforcement des services électroniques et des services à distance et développement de nouveaux services en ligne, particulièrement le bureau d'ordre digital et l'accueil par visioconférence ;
- Assouplissement des procédures liés aux opérations de contrôle des droits à pension en favorisant les échanges de données avec les partenaires ;
- Utilisation des réseaux sociaux pour communiquer avec les usagers les informer sur leurs droits et obligations et les encourager à accéder aux prestations de services fournies par voie électronique.



**BILAN DU CONTRAT
DE PROGRAMME
ENTRE L'ETAT ET
LA CMR
AU TITRE DE LA
PÉRIODE 2018-2020**

La conclusion du Contrat de Programme entre l'Etat et la CMR pour la période 2018-2020 s'inscrivait dans une dynamique de renforcement des performances opérationnelles et financières et d'amélioration de la qualité des services, permettant ainsi à la Caisse de continuer à jouer pleinement son rôle d'organisme de référence en matière de gestion de la retraite publique au Maroc. Il visait en particulier à préparer la Caisse pour la deuxième phase de la réforme globale des régimes de pensions et aux défis auxquels elle devrait faire face.

Le bilan du contrat fait ressortir d'importantes réalisations, et ce, malgré plusieurs contraintes exogènes notamment les circonstances particulières liées à la pandémie du COVID-19 en 2020.

Les efforts fournis par les services de la CMR ont permis d'atteindre, au 31/12/2020, un taux de réalisation global évalué à plus de 87%.

Les principales réalisations ont concerné :

- i* La mise en place d'une nouvelle organisation de la Caisse ;
- i* L'enrichissement du système de gouvernance de la Caisse par la création du Comité des Risques ;
- i* La mise en conformité de la Caisse aux différents référentiels et l'adoption de bonnes pratiques à plusieurs niveaux de sa gestion. Nous citerons plus particulièrement : l'obtention du certificat d'Excellence pour la mise en œuvre des lignes directrices de l'AISS relatives à la bonne gouvernance et la migration du système de management de la qualité à la version 2015 de la norme ISO 9001 ;
- i* Le renforcement de la transparence à travers la consolidation des processus de certification externe de l'information financière produite par la Caisse (états de synthèse, bilans actuariels) en plus de la concrétisation du projet de séparation comptable des régimes de retraite et la certification externe des comptes séparés pour les années 2017, 2018 et 2019 ;
- i* La consolidation des actions de la Caisse en matière de responsabilité sociétale des entreprises, concrétisée par la mise en place d'un système de management de l'environnement et d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail et leur certification respectivement selon la norme ISO 14 001 version 2015 et la norme ISO 45 001 version 2018 ;
- i* La révision de la stratégie d'investissement des FDR et la mise à niveau du cadre législatif et réglementaire régissant les placements de la Caisse, ce qui lui a permis de s'inscrire dans le cadre des schémas de placements innovants mis en place par l'Etat.
- i* Le renforcement des mécanismes et des dispositifs de gestion des risques financiers à travers la réalisation d'une étude qui a dotée la caisse d'une politique de gestion de ces risques;

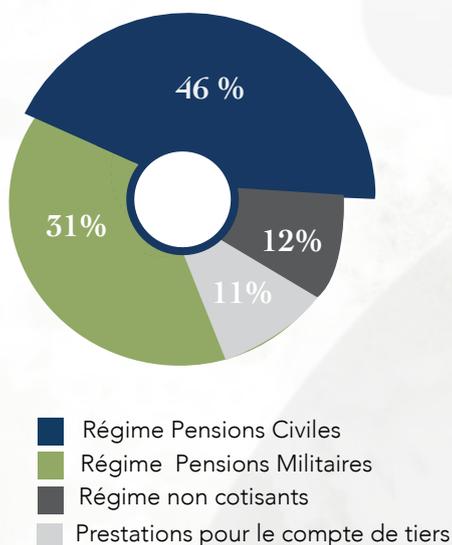
- i* La poursuite de son processus de digitalisation à travers notamment le développement de la plateforme « E-Retraite CMR » pour la gestion dématérialisée des dossiers, la mise en place du bureau d'ordre digital et de l'accueil à distance par visio-conférence, le développement de l'application mobile et l'enrichissement des services électroniques de la Caisse ;
- i* Le renforcement de la présence régionale de la Caisse, qui couvre désormais les 12 régions du Maroc ;
- i* La finalisation de plusieurs chantiers visant la sécurisation et la continuité des activités de la CMR (plan de continuité d'activité, système d'évacuation et de secours, ...) ;
- i* L'achèvement de la mise en place des recommandations de l'étude sur la gouvernance du système d'information et qui ont été concrétisées notamment par la signature de contrats de service (SLA) et par l'institution d'un Comité Stratégique du Système d'Information.

L'appui constant de l'Etat a contribué à l'atteinte des objectifs escomptés et à l'aboutissement des actions sus-indiquées. Un soutien particulier en matière de veille à l'équilibre des régimes gérés par la Caisse est à noter à travers un effort financier important notamment pour le financement des allocations familiales et la couverture de l'impact de la revalorisation des pensions des agents relevant du Ministère de l'Education Nationale (décret n° 2-19-504).

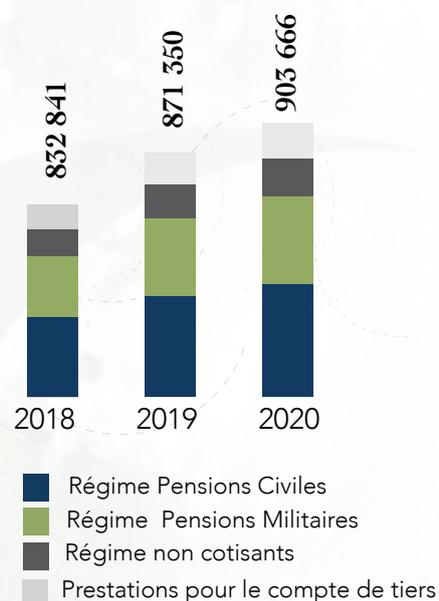
GESTION ADMINISTRATIVE BÉNÉFICIAIRES

A fin 2020, le nombre de bénéficiaires des prestations de la CMR a atteint 903 666, enregistrant une hausse de 3,71 % par rapport à 2019. Par nature de prestation, cet effectif est réparti comme suit :

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES
PAR RÉGIME



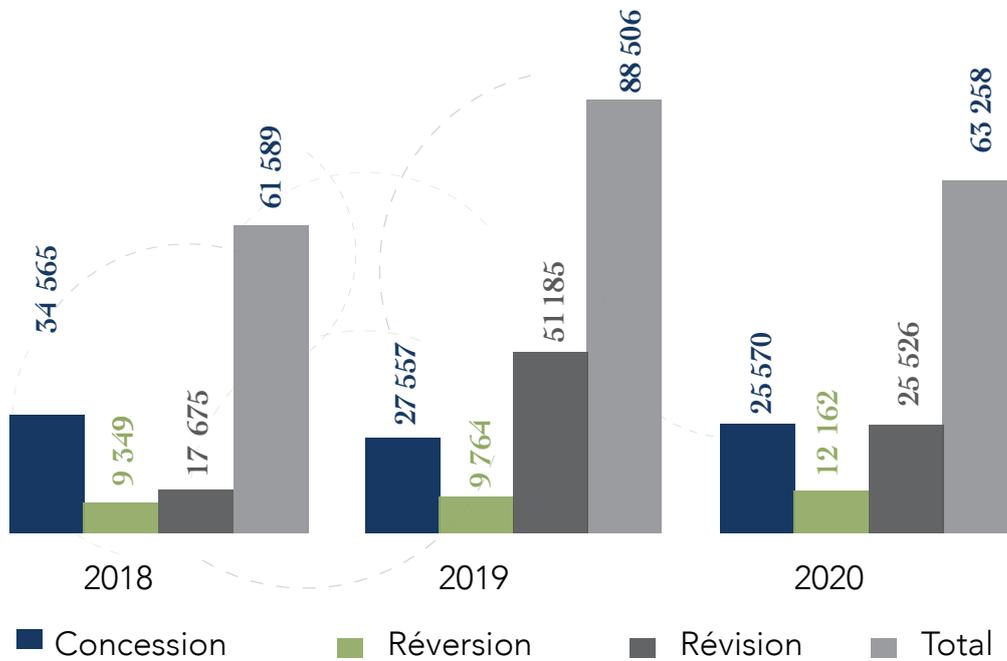
ÉVOLUTION DES BÉNÉFICIAIRES
PAR RÉGIME



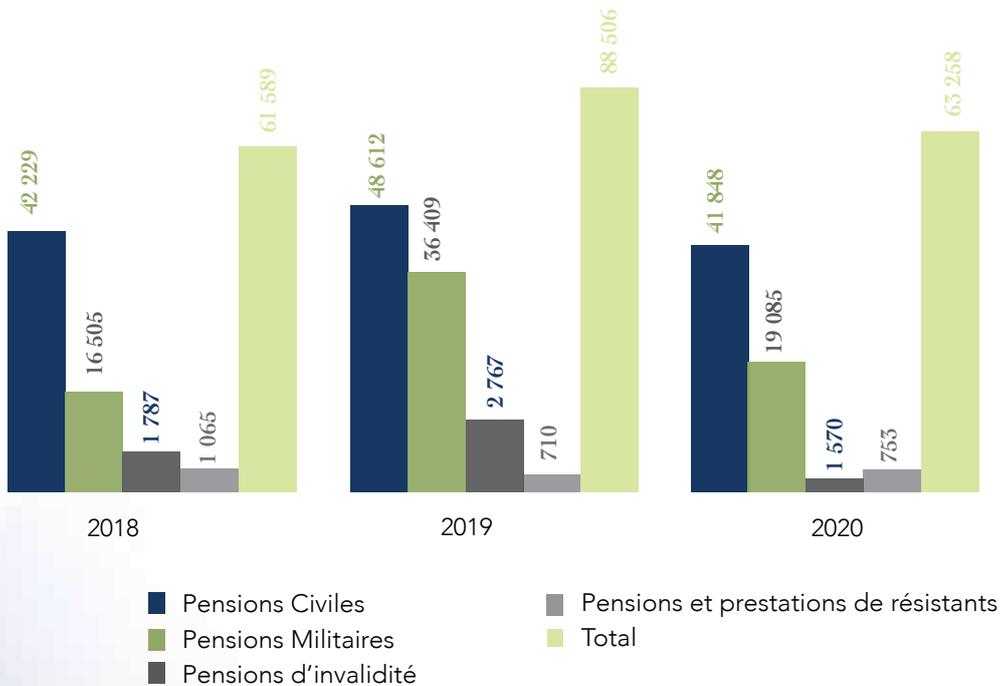
ÉVOLUTION DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS (EN MMDH)



EVOLUTION DE LA LIQUIDATION DES DOSSIERS PAR NATURE DE TRAITEMENT



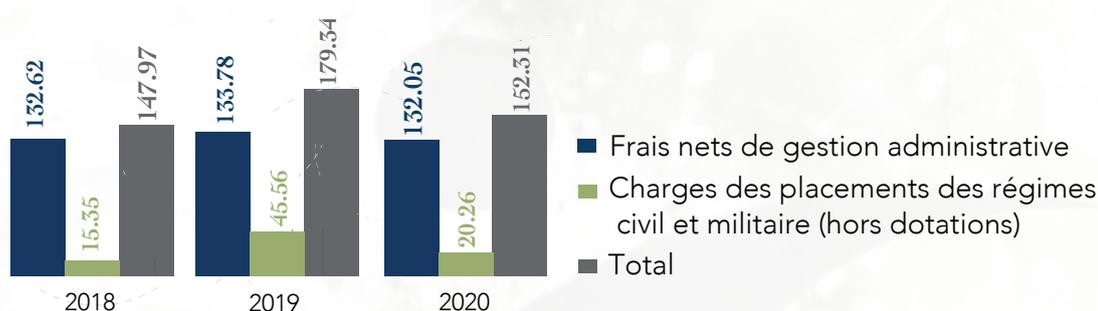
EVOLUTION DE LA CONCESSION DES DOSSIERS PAR NATURE DE PRESTATION



FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion qui se sont élevés en 2020 à 152,31 MDH contre 179,34 MDH en 2019, se ventilent entre les frais de la gestion administrative avec un montant de 132,05 MDH et les frais relatifs à la gestion des placements avec un montant de 20,26 MDH.

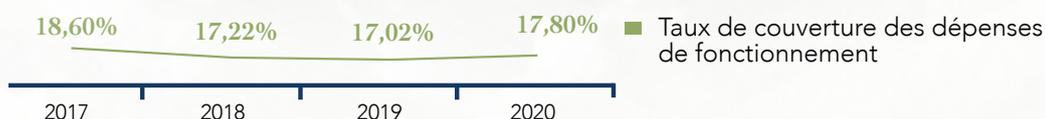
EVOLUTION DES FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (EN MDH)

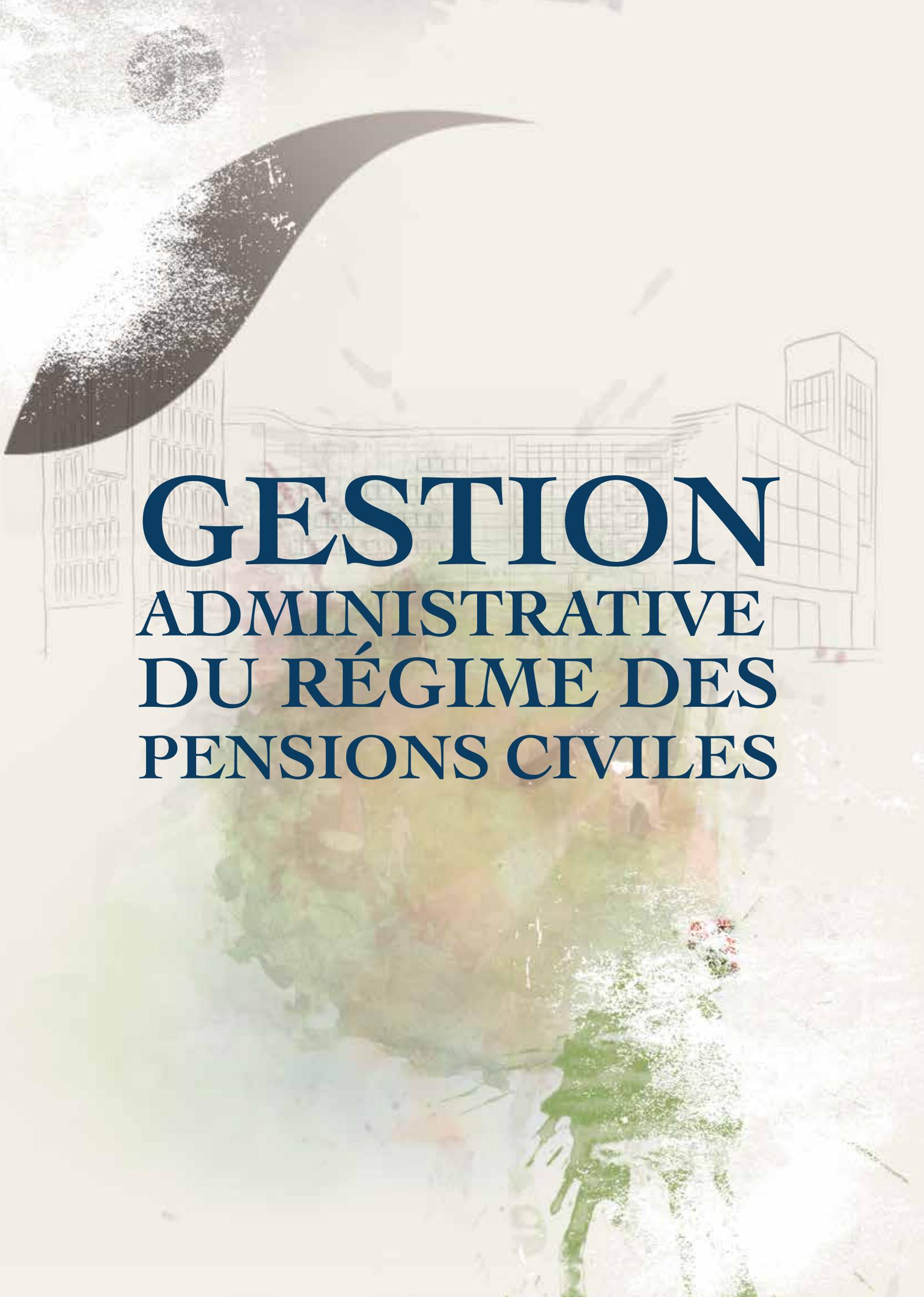


Rapportés au total des cotisations et des prestations des régimes sous gestion, ces frais restent très maîtrisés et ne dépassent pas 0,20%, marquant une légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR LES RECETTES DE LA CMR

Les recettes de la Caisse au titre des prestations pour tiers (Etat et organismes conventionnés), de la gestion du régime « ATTAKMILI » et des revenus du patrimoine immobilier se sont élevées en 2020 à 31,82 MDH (en dehors des intérêts sur comptes courants). Ce montant a participé à la couverture des dépenses de fonctionnement de la Caisse à hauteur de 17,80%.



The background is a light-colored watercolor wash. A large, dark, curved shape, resembling a thick brushstroke or a stylized leaf, is positioned in the upper left quadrant. In the center, there is a faint, light-colored sketch of a multi-story building with a grid of windows. The overall aesthetic is artistic and textured.

GESTION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DES PENSIONS CIVILES

INDICATEURS RPC 2020

624 986

Actifs cotisants

32,74 MMDH

Prestations servies
(y compris frais de
gestion imputés et
allocations
familiales)

25,29 MMDH

Cotisations & contributions
(Assiette moyenne mensuelle
brute : 10 640 DH)

Indicateurs RPC 2020

379,44

Allocations familiales
servies

415 541

Bénéficiaires
(Dont 14 626
bénéficiaires de
nouvelles pensions au
titre de 2020
Retraités : 306 164
Ayants-cause :
109 377)

18 131

Bénéficiaires d'une
pension minimale
(retraités)

27 663

Bénéficiaires d'une
pension minimale de
réversion

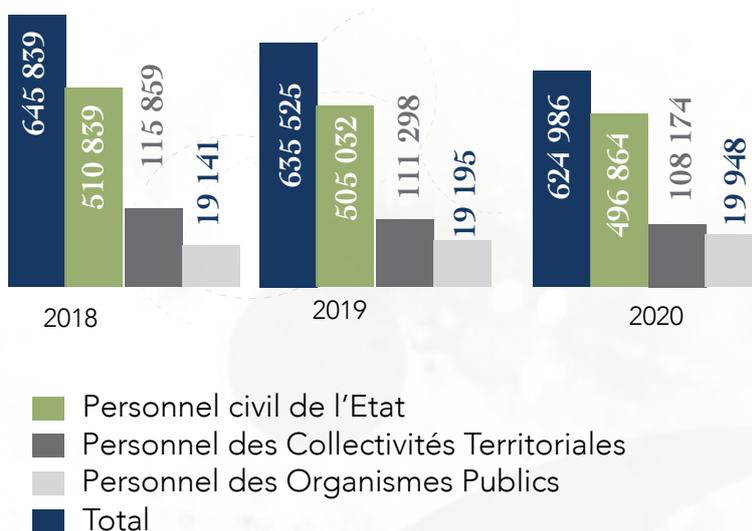
RÉGIME DES PENSIONS CIVILES

Le régime des pensions civiles est un régime dont le mode de financement repose sur le principe de la répartition échelonnée. Les pensions des retraités et celles de leurs ayants cause sont financées par les cotisations des affiliés et les contributions des employeurs (principe de solidarité intergénérationnelle).

Les excédents financiers dégagés par le régime constituent le fonds de réserve géré par la CMR et sont placés sur les marchés financiers, conformément à la législation et la réglementation régissant la Caisse. Le mode d'acquisition et de gestion des droits à pensions du régime est basé sur le principe de la prestation définie. Le montant de la pension dépend des variables propres à chaque affilié (durée de carrière et assiette de calcul de la pension), auxquelles sont appliquées des règles communes de détermination des droits (Taux d'annuité).

ACTIFS COTISANTS RPC

A fin 2020, le régime des Pensions Civiles (RPC) compte 624 986 actifs cotisants en diminution de 1,66% par rapport à 2019 :



Le taux de féminisation de la population des actifs cotisants est passé de 25,89% en 1986 à 34,17% en 2020.

REPARTITION DES ACTIFS PAR SEXE



EVOLUTION ÂGE MOYEN



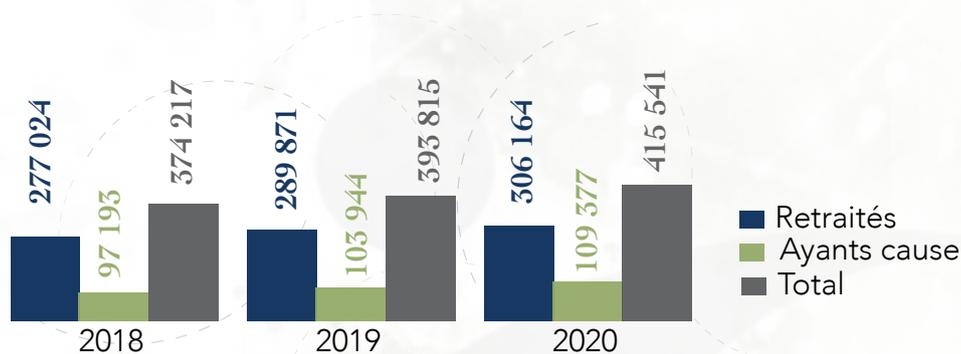
EVOLUTION ÂGE MOYEN DE RECRUTEMENT



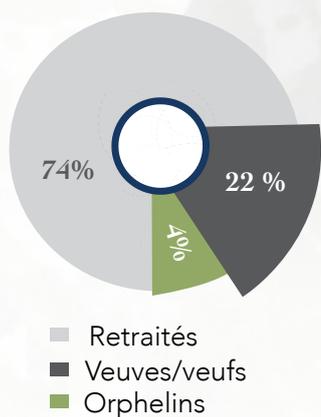
LES BÉNÉFICIAIRES DU RPC

A fin 2020, le nombre des bénéficiaires du RPC se chiffre à 415 541 contre 393 815 lors de l'exercice précédent, en hausse de 5.52%. Par catégorie de bénéficiaires, l'effectif des retraités et celui des ayants cause a connu respectivement une augmentation de 5.62% et 5.23%.

EVOLUTION DES BÉNÉFICIAIRES PAR CATÉGORIE



RÉPARTITION DES PENSIONNÉS PAR CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES



EVOLUTION DE LA PENSION MOYENNE MENSUELLE EN (DH)

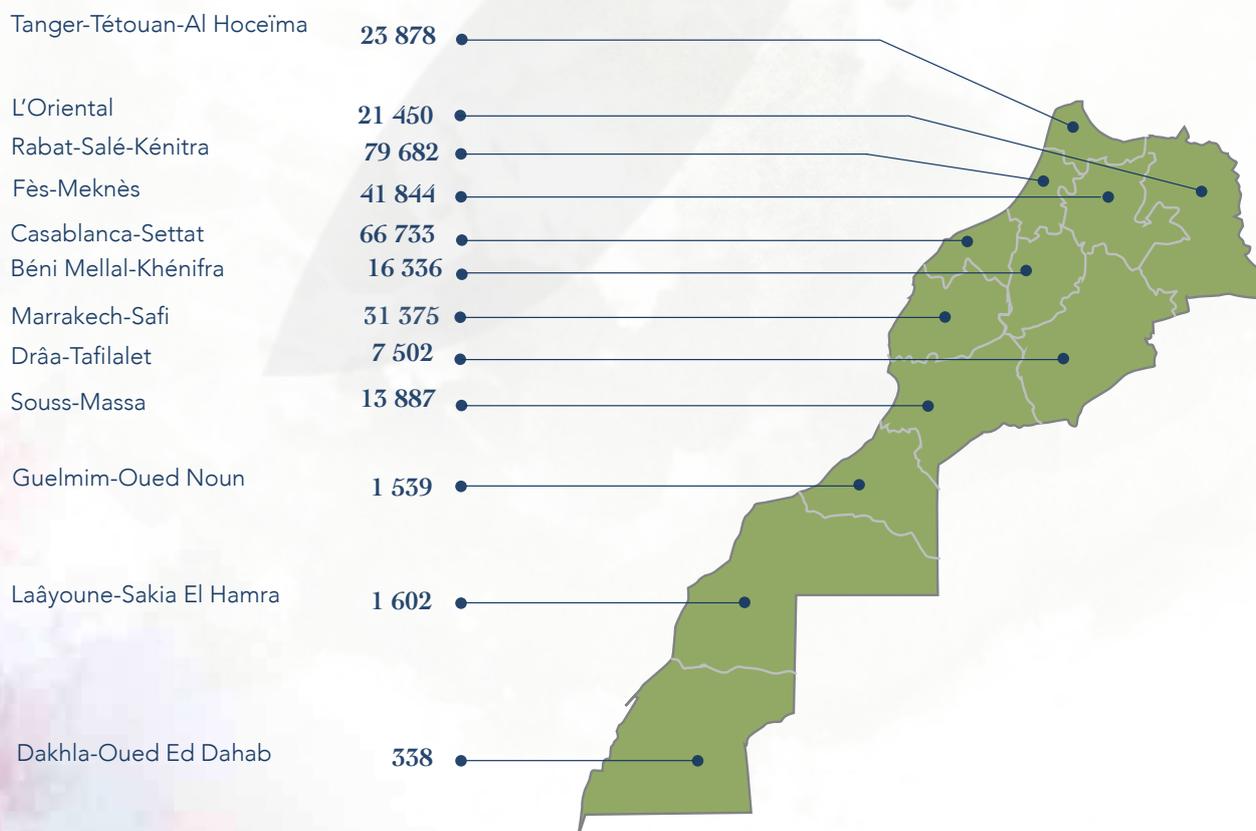


La pension moyenne mensuelle des nouveaux retraités s'est établie à **7873dh/mois** en 2020 contre **8738 dh/mois** pour les nouveaux retraités de 2019.

RÉPARTITION DES RETRAITÉS PAR NIVEAU DE PENSION

Tranche de pension mensuelle	Effectif
<Pension minimale (1500 dh)	4 863
[1500, 2000[32 617
[2000,3000[33 929
[3000,4000[31 830
[4000,5000[20 622
[5000,6000[19 389
[6000,7000[14 416
[7000, + [147 975
Pension mensuelle moyenne	7 872,52 dh
Pension mensuelle médiane	6 451,24 dh

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RETRAITÉS PAR RÉGION



COTISATIONS ET PRESTATIONS

Durant l'année 2020, le montant des cotisations salariales et des contributions patronales du RPC a atteint 25.29 MMDH en progression de 8% par rapport à 2019. En contrepartie, les prestations servies ont évolué de 14% par rapport à l'exercice précédent pour se situer à 32.74 MMDH.

Le montant des allocations familiales servies en 2020 aux bénéficiaires du régime a atteint 379.44 MDH.

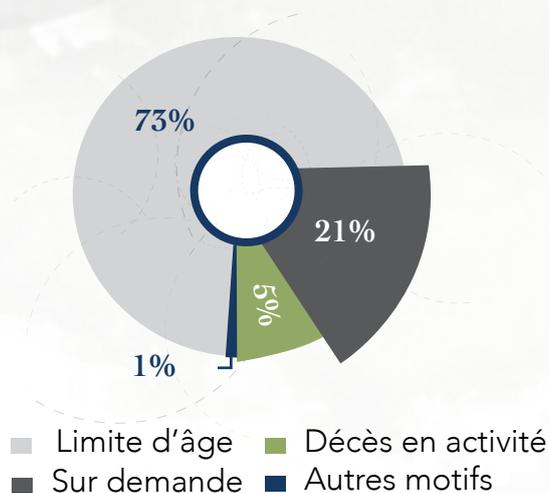
EVOLUTION DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS (EN MMDH)



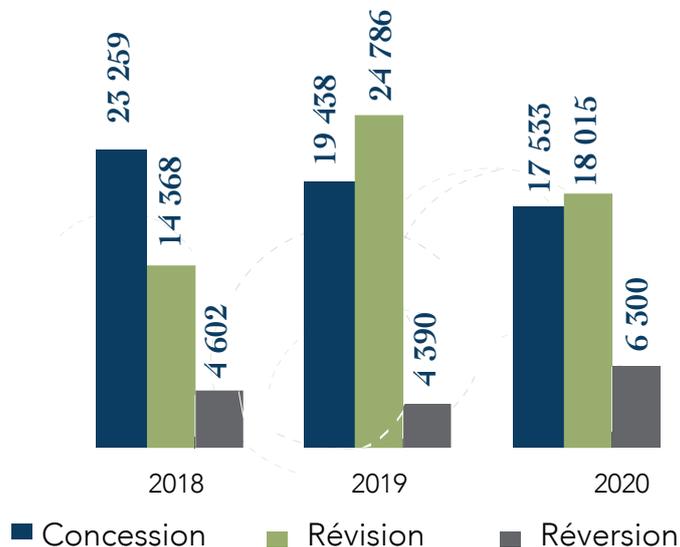
LIQUIDATION DES DOSSIERS

En 2020, la CMR a procédé au traitement de 41 848 dossiers (pensions principales, décès en activité et remboursement des retenues) contre 48 612 dossiers pendant l'année de 2019 dont 70% traités via la nouvelle plateforme e-retraite CMR.

RÉPARTITION DES CONCESSIONS PAR MOTIF DE RADIATION DES CADRES



EVOLUTION DES DOSSIERS CONCÉDÉS PAR NATURE DE TRAITEMENT



92% des bénéficiaires ont perçu, sans interruption de revenu, leur pension le mois qui suit leur radiation des cadres pour limite d'âge.

Opération de départ à la retraite du personnel relevant du Ministère de l'Education Nationale au 31 août 2020

 **97%** des pensions du personnel radié des cadres pour limite d'âge maintenu en activité jusqu'au 31 août payées sans interruption de revenu ;

 **98%** des pensions du personnel admis au 31 août à la retraite sur demande payées sans interruption de revenu.

AUTRES ACTIVITÉS

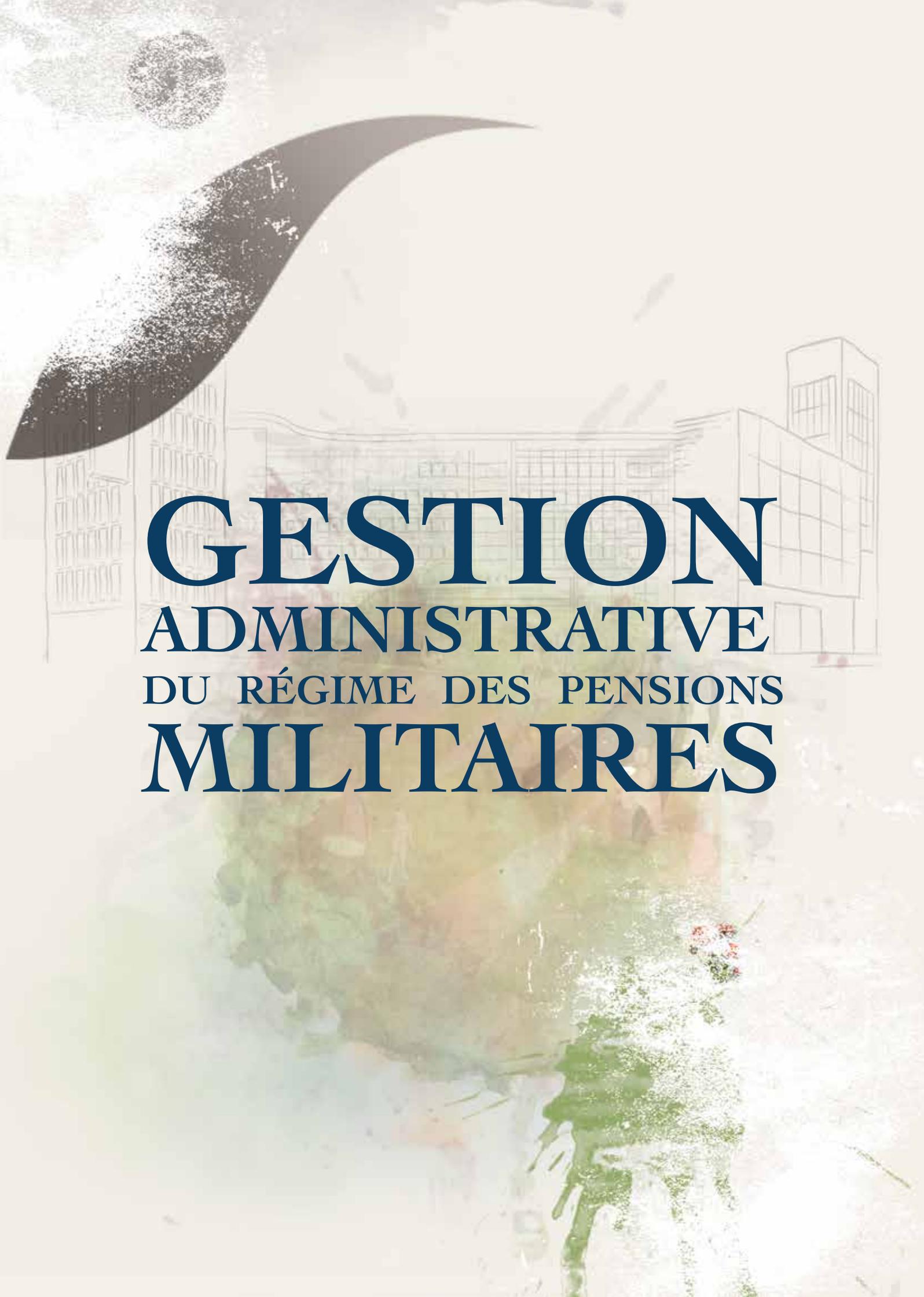
L'activité liée au RPC s'est caractérisée également par :

- ❧ La prise en charge des années de service dans le calcul de la pension de la CMR suite au transfert de 2294 livrets individuels du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) vers la CMR et le traitement de 1080 dossiers de validation de service ;
- ❧ Le traitement des dossiers de remboursement des retenues pour pension au profit de 645 affiliés ;
- ❧ La prise en charge de 641 demandes d'inscription d'enfants au titre des allocations familiales.
- ❧ Le traitement de 81 dossiers de rachat et retraite Attakmili.

LA RÉFORME PARAMÉTRIQUE ADOPTÉE EN 2016

La CMR a poursuivi la mise en œuvre progressive de la réforme paramétrique des pensions civiles décidée par le gouvernement en 2016. Les mesures entrées en vigueur en 2020 ont porté sur :

- ❧ L'adoption de la moyenne des traitements soumis à retenue pour pension au titre des huit dernières années de travail comme assiette de liquidation des pensions ;
- ❧ Le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite qui est passé à 62 ans.

The background is a light-colored watercolor wash. A large, dark, curved shape, resembling a thick brushstroke or a stylized 'C', is positioned in the upper left quadrant. In the center, there is a faint, light-colored line drawing of a multi-story building with many windows. The overall aesthetic is artistic and textured.

GESTION ADMINISTRATIVE DU RÉGIME DES PENSIONS MILITAIRES

INDICATEURS RPM 2020

8,55 MMDH

Cotisations & contributions

9,96 MMDH

Prestations servies

831 MDH

Allocations familiales servies

38 944

Effectif des Bénéficiaires d'une pension minimale (retraités)

282 652

Bénéficiaires (Dont 7 097 bénéficiaires de nouvelles pensions au titre de 2020
Retraités : 214 934
Ayants-cause : 67 718)

Indicateurs RPM 2020

3 364,99 DH

Pension mensuelle moyenne brute (pour l'ensemble des retraités)

21 189

Effectif des Bénéficiaires d'une pension minimale de réversion

6 366,73 DH

Pension mensuelle moyenne brute (Pour les retraités 2020)

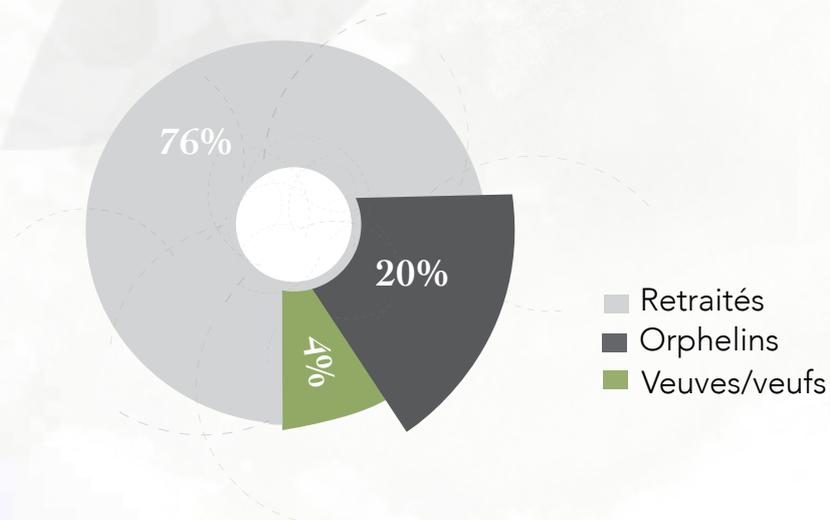
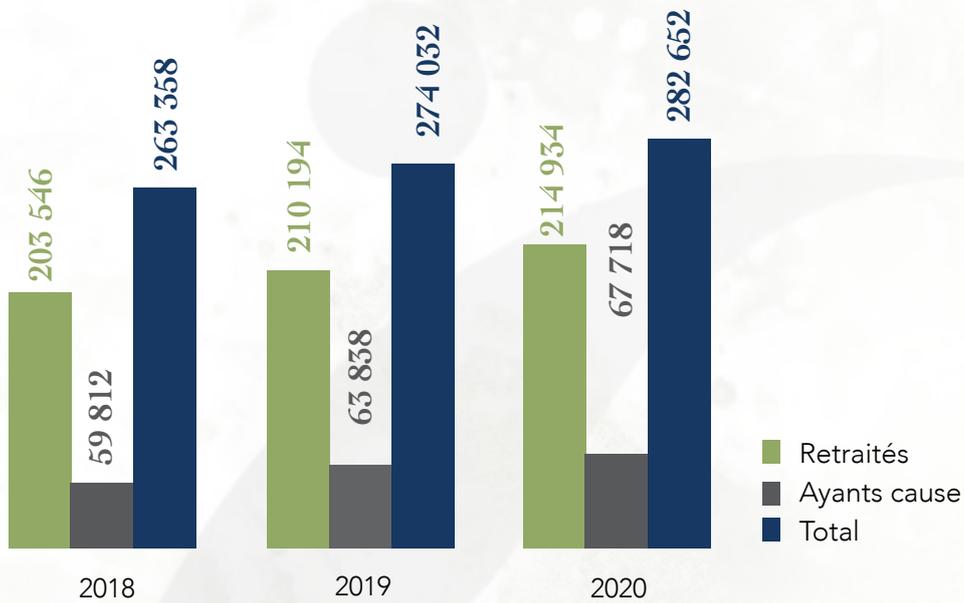
RÉGIME DES PENSIONS MILITAIRES (RPM)

Le régime des pensions militaires est un régime dont le mode de financement repose sur le principe de la répartition échelonnée. Les pensions des retraités et celles de leurs ayants cause sont financées par les cotisations des affiliés et les contributions des employeurs (principe de solidarité intergénérationnelle). Le mode d'acquisition et de gestion des droits à pensions du régime est basé sur le principe de la prestation définie. Le montant de la pension dépend de variables propres à chaque affilié (durée de carrière et assiette de calcul de la pension), auxquelles sont appliquées des règles communes de détermination des droits (Taux d'annuité).

LES BÉNÉFICIAIRES DU RPM

A fin 2020, le nombre des bénéficiaires du RPM se chiffre à 282 652 contre 274 032 en 2019, en hausse de 3.15%. Par catégorie de bénéficiaires, l'effectif des retraités et celui des ayants cause a connu respectivement une augmentation de 6.08% et 3.15%.

RÉPARTITION DES PENSIONNÉS PAR CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES



COTISATIONS ET PRESTATIONS

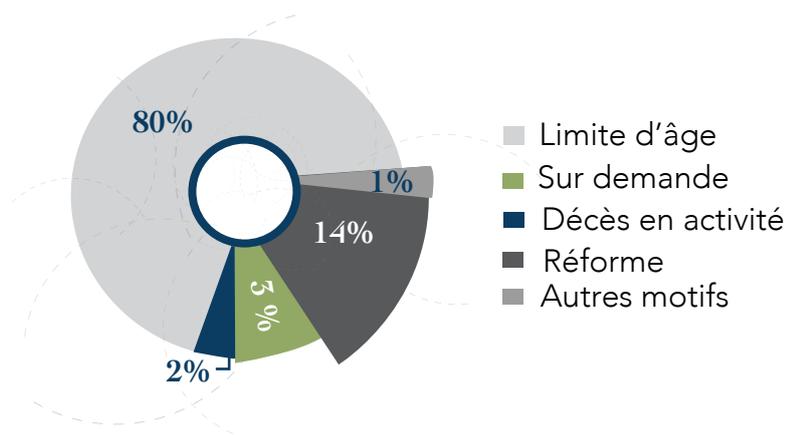
Durant l'année 2020, le montant des cotisations salariales et des contributions patronales au RPM a atteint 8.55 MMDH en progression de 18.58 % par rapport à 2019. Les prestations servies par le régime ont évolué de 2.57% pour se situer à 9.96 MMDH.

Le montant des allocations familiales servies en 2020 aux bénéficiaires du régime a atteint 831 MDH.

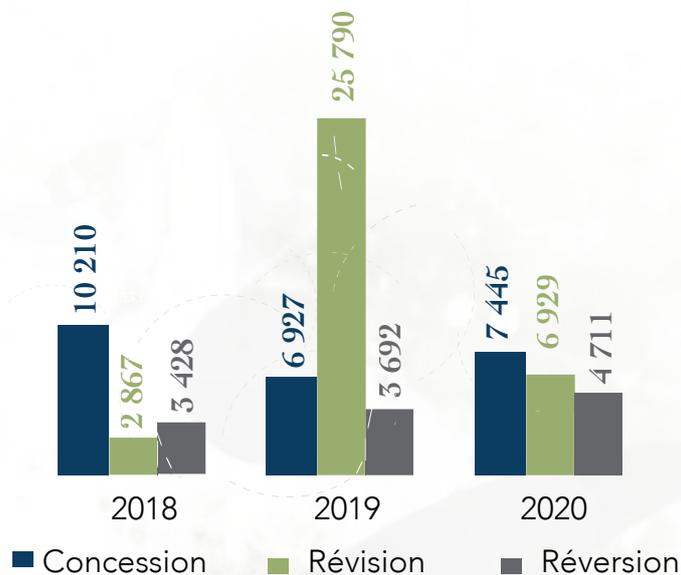
EVOLUTION DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS (EN MMDH)



RÉPARTITION DES NOUVELLES CONCESSIONS PAR MOTIF DE RADIATION DES CADRES



EVOLUTION DES DOSSIERS CONCÉDÉS PAR NATURE DE TRAITEMENT



98 % des bénéficiaires ont perçu, sans interruption de revenu, leur pension le mois qui suit leur radiation des cadres pour limite d'âge

AUTRES ACTIVITÉS

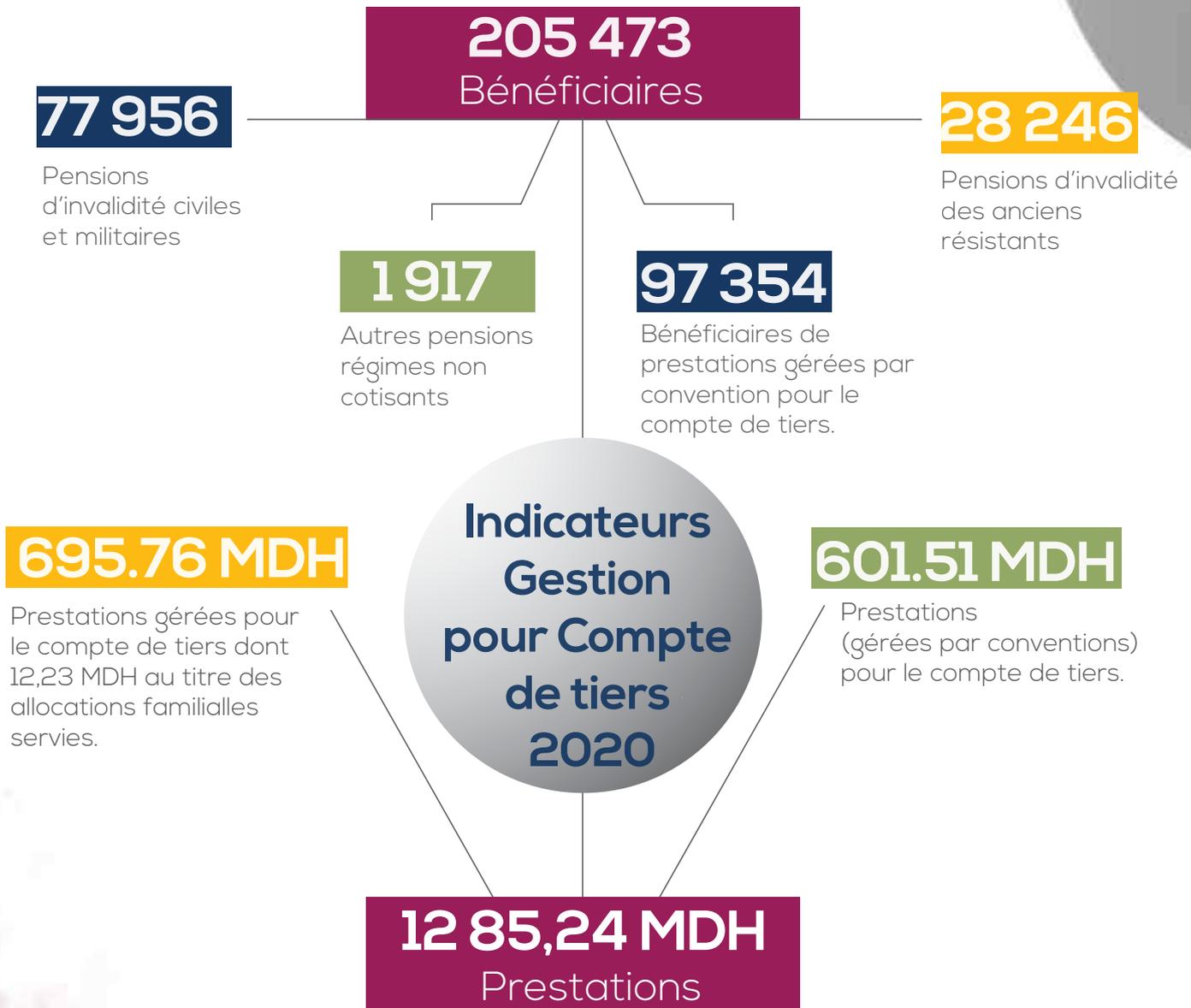
L'activité liée au RPM s'est caractérisée également par :

- La prise en charge de 2641 demandes d'inscription d'enfants au titre des allocations familiales.
- Le traitement des dossiers de remboursement des retenues pour pension au profit de 338 affiliés ;
- Le traitement de 35 dossiers de validation de services ;

The background is a watercolor illustration. In the upper left, there is a dark, curved, brush-stroke-like shape. The rest of the background is a light-colored watercolor wash with some green and brown tones. In the center, there is a faint line drawing of a multi-story building with many windows. The text is overlaid on this background.

GESTION POUR COMPTE DE TIERS

INDICATEURS POUR COMPTE DE TIERS (PCT) 2020



La CMR gère pour le compte de l'Etat un ensemble de prestations réglementées dont le financement est à sa charge exclusive. Il s'agit des pensions d'invalidité civiles et militaires, des pensions et allocations accordées aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération et autres pensions des régimes non cotisants notamment les rentes forfaitaires.

Elle gère également à travers des conventions, des prestations pour le compte de la Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des anciens militaires et anciens combattants (OSAMAC), et pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration.

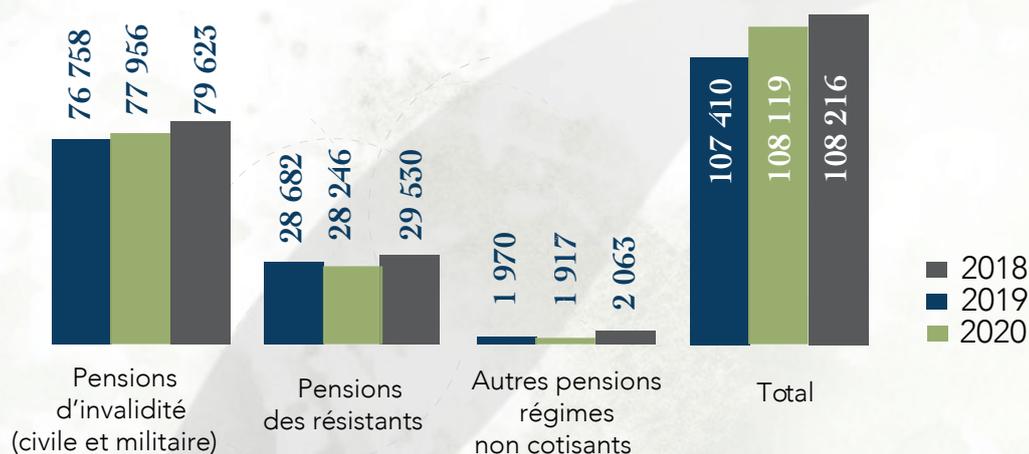
REGIMES NON COTISANTS

La CMR gère des régimes non contributifs pour le compte de l'Etat en contrepartie de frais de gestion, à savoir les pensions d'invalidité civiles et militaires, les pensions et allocations d'Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération et les rentes forfaitaires.

BÉNÉFICIAIRES

Le nombre des allocataires des régimes non-cotisants est passé de 107 410 en 2019, à 108 119 en 2020, soit une augmentation de 0.66%.

EVOLUTION DES BÉNÉFICIAIRES DES RÉGIMES NON-COTISANTS PAR CATÉGORIES

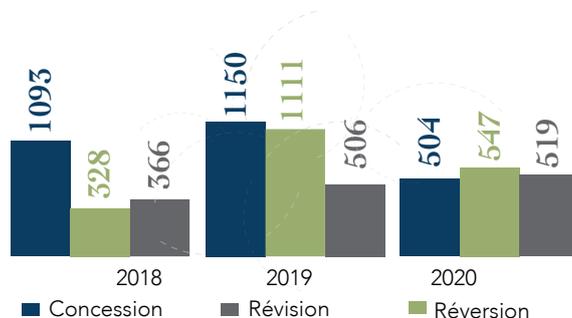


LIQUIDATION DES DOSSIERS D'INVALIDITÉ

Les pensions d'invalidité concédées au cours de l'année 2020 s'élèvent à 1 570 pensions contre 2 767 en 2019, soit une diminution de 43 %, portant ainsi le nombre total des bénéficiaires à 77 956 pensionnés.

Les nouvelles concessions ont porté sur 504 dossiers, contre respectivement 519 dossiers de révisions et 547 dossiers de réversions.

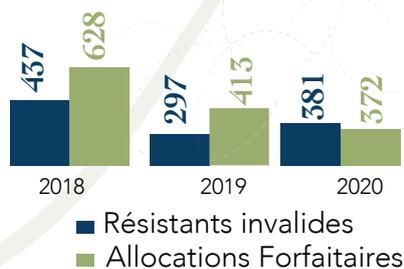
EVOLUTION DES PENSIONS D'INVALIDITÉ CONCÉDÉES PAR MOTIF DE TRAITEMENT



PENSIONS DES ANCIENS RÉSISTANTS ET MEMBRES DE L'ARMÉE DE LIBÉRATION

La CMR gère également les pensions et les allocations accordées aux anciens résistants et membres de l'Armée de Libération. En 2020, le nombre de dossiers traités a atteint 753 en augmentation de 6 % par rapport à 2019, portant ainsi le nombre de bénéficiaires à 28 246.

EVOLUTION DU TRAITEMENT DES DOSSIERS DES ANCIENS RÉSISTANTS

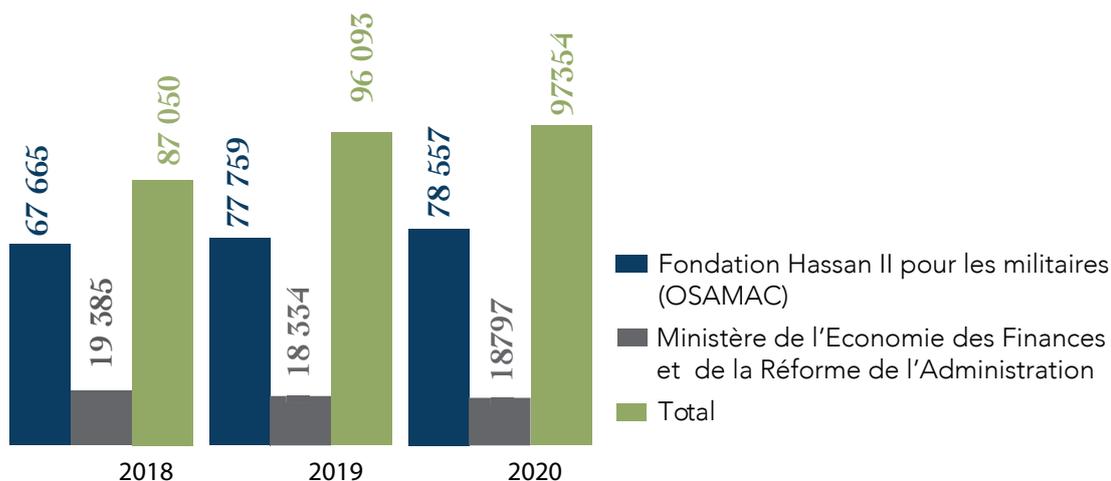


ALLOCATIONS FAMILIALES SERVIES AUX ANCIENS RÉSISTANTS ET AUX INVALIDES

Les allocations familiales servies aux bénéficiaires des pensions d'invalidité et des allocations d'anciens résistants ont atteint 12.22 MDH en 2020.

PRESTATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (PCT)

En 2020, le nombre des prestations gérées pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et pour le compte de la Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants (OSAMAC) ont augmenté de 1,31% par rapport à 2019, portant le nombre total des bénéficiaires de ces prestations à 97 354 contre 96 093 bénéficiaires en 2019.



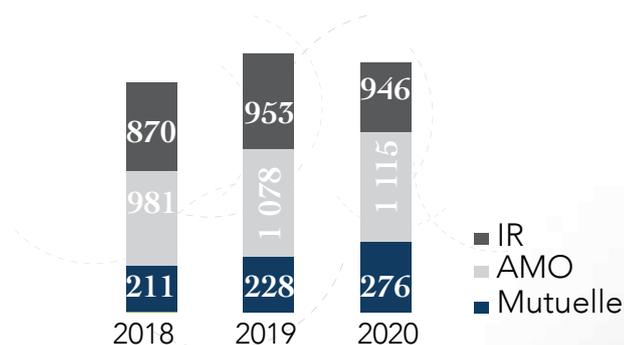
GESTION DES PRÉCOMPTES

PRÉCOMPTES RÉGLEMENTAIRES

En 2020, la CMR a assuré le versement des précomptes opérés à la source au profit des organismes suivants :

- La Direction Générale des Impôts au titre de l'impôt sur le revenu (IR) ;
- La Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale et de la Mutuelle des FAR au titre de l'AMO;
- Les autres mutuelles de santé.

EVOLUTION DU VERSEMENT DES PRÉCOMPTES RÉGLEMENTAIRES (EN MDH)



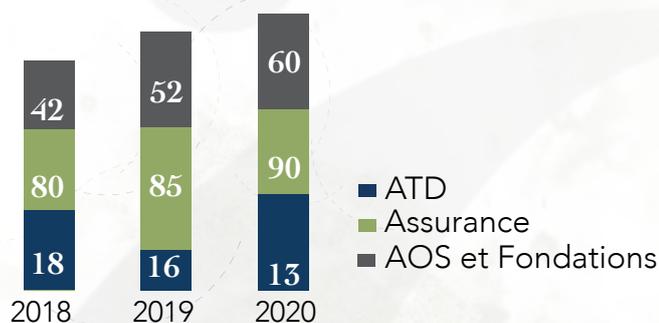
PRÉCOMPTES CONVENTIONNÉS

Afin de permettre aux pensionnés de bénéficier des services offerts par les fondations et associations d'œuvres sociales de leurs administrations d'origine, la CMR a conclu plusieurs conventions avec ces organismes .

La CMR assure également les précomptes à la source au profit de certaines sociétés d'assurance et au profit de la Trésorerie Générale du Royaume(ATD).

Au titre de 2020, la CMR a réalisé pour le compte de l'ensemble de ces organismes 2 783 944 précomptes pour un montant global de 163.67 MDH (Fondations, AOS, Assurances et ATD,) en hausse de 7.18 % par rapport à 2019.

EVOLUTION DES PRÉCOMPTES CONVENTIONNÉS (EN MDH)



Précompte des échéances de crédit pour le compte des sociétés de financement (en MDH)

Dans le cadre du protocole d'accord signé avec les sociétés de crédit membres de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF), la CMR a également précompté en 2020, pour le compte de ces sociétés, un montant total de 648.37 MDH au titre des échéances de crédit.

En 2020, le nombre des nouveaux crédits contractés par les pensionnés auprès des sociétés de financement a atteint 46554 prêts, alors que le total de précomptes réalisés s'est élevé à 554679 précomptes.

Evolution des précomptes des échéances de crédit pour le compte des sociétés de financement (en MDH)

MONTANT DES PRÉCOMPTES





CONTRÔLE DE MAINTIEN DE DROIT

CONTRÔLE DE MAINTIEN DE DROIT

La CMR est tenue par la réglementation en vigueur de veiller à la maîtrise du risque de maintenir en paiement à tort un droit à prestation. Pour ce faire, un dispositif étoffé de contrôle du droit à pension a été mis en place. Ce contrôle concerne essentiellement le contrôle de vie, le contrôle de non remariage pour les veuves et les veufs, le contrôle de scolarité pour les orphelins âgés entre 16 ans et 21, le contrôle de revenu et le contrôle d'infirmité.

CONTRÔLE DE VIE

En attendant la généralisation sur l'ensemble du territoire national du programme de modernisation de l'état civil (PMEC) lancé par le ministère de l'Intérieur qui permettra à terme une remontée systématique et instantanée des données de décès, la CMR a développé un processus de contrôle intégré basé sur :

UNE MAITRISE DE L'INFORMATION DU DÉCÈS

Pour mieux maîtriser le risque de virement après décès, la CMR a mis en place des conventions d'échange de l'information de décès avec plusieurs partenaires notamment le ministère de l'intérieur (PMEC), la CNOPS, la mutuelle des FAR, la CNSS, le RCAR ainsi que les différentes banques de la place.

UN CONTRÔLE ANNUEL DE VIE

Le contrôle de vie est réalisé annuellement sur une population arrêtée en appliquant une démarche de ciblage selon des critères liés, notamment à l'âge, la situation familiale, les allocations familiales servies, le montant de la pension.

Plusieurs modalités de contrôle ont été mises en place :

- Echange de données avec la CNOPS et la mutuelle des FAR;
- Paiement par mise à disposition bancaire (MAD);
- Remise d'un courrier en mains propres en collaboration avec les services de Poste Maroc (produit e-barki@). Ce mode est adapté aux personnes âgées ou ne pouvant pas se déplacer aux banques.

CONTRÔLE DE SCOLARITÉ

Ce contrôle est destiné aux enfants âgés entre 16 ans et 21 ans et bénéficiant d'une pension temporaire d'orphelins (PTO). Il est réalisé via l'échange de données avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, L'OFPPT et L'Office National des Œuvres Universitaires, Sociales et Culturelles (ONOU SC).

Les orphelins non-identifiés dans le cadre de ces échanges sont appelés à faire parvenir à la CMR leurs certificats de scolarité.

CONTRÔLE DE NON-REMARIAGE

Le contrôle de non remariage consiste à vérifier si la veuve (ou le veuf) bénéficiant de la réversion de la pension de son conjoint défunt n'a pas contracté un nouveau mariage. Ce contrôle est réalisé par des pré-imprimés à remplir par les intéressées.

CONTRÔLE DE REVENU

Ce contrôle consiste à s'assurer du non dépassement du plafond des revenus pour les bénéficiaires des Allocations Forfaitaires de Résistant (AFR) ou de la Pension de Résistant Invalide (PRI). Il est réalisé annuellement en étroite collaboration avec les services du Haut-Commissariat des Anciens Résistants (HCAR).

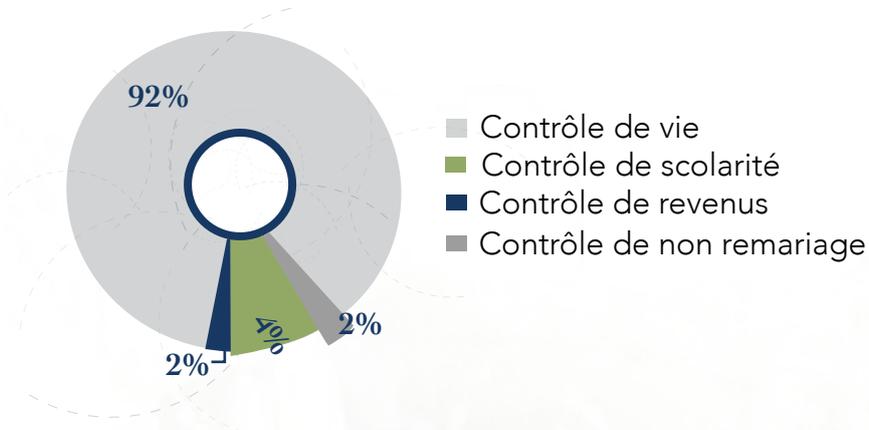
CONTRÔLE D'INFIRMITÉ

Ce contrôle concerne les bénéficiaires d'une prestation pour motif infirmité impliquant une incapacité de travail total et définitif. Il est réalisé par la production d'un dossier médical et administratif permettant de s'assurer de la continuité de l'infirmité.

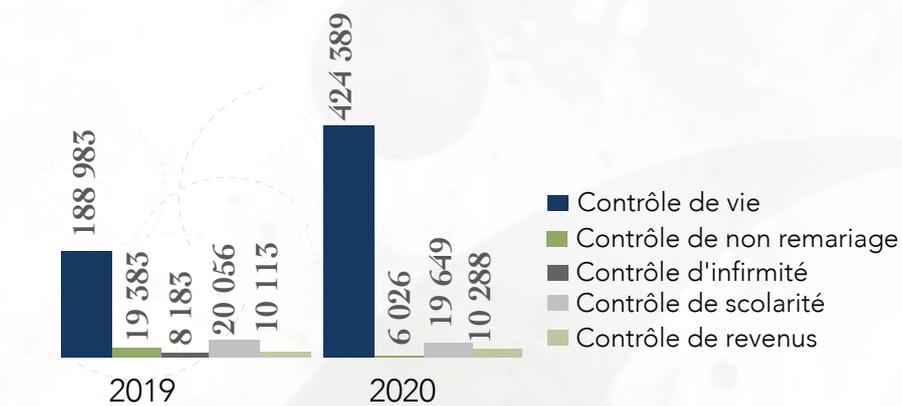
En 2020, le contrôle de maintien de droit a concerné 460 352 allocataires répartis comme suit :

- 424 389 allocataires au titre du contrôle de vie ;
- 6 026 veuves et veufs au titre du contrôle de non remariage ;
- 19 649 orphelins au titre du contrôle de scolarité ;
- 10 288 allocataires au titre du contrôle de revenus.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE DE CONTRÔLE



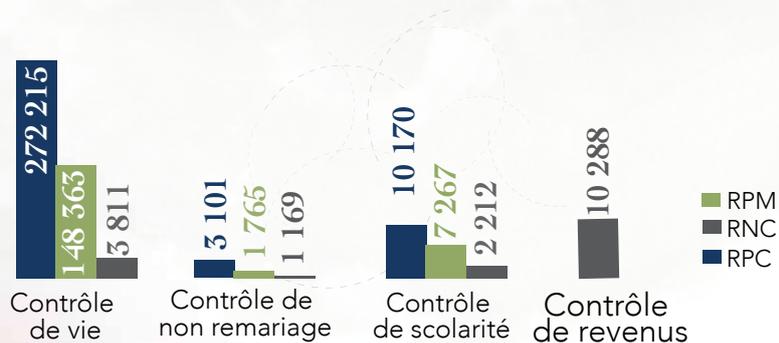
ÉVOLUTION DES BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE DE CONTRÔLE



L'évolution significative de l'effectif soumis au contrôle de vie s'explique par :

- ✦ L'Intégration des échanges avec la CNOPS et la Mutuelle des FAR ;
- ✦ L'Intégration de la population totale des régions de Rabat - Salé - Kenitra - Casablanca et Settat couvertes par le programme de Modernisation de l'Etat Civil.

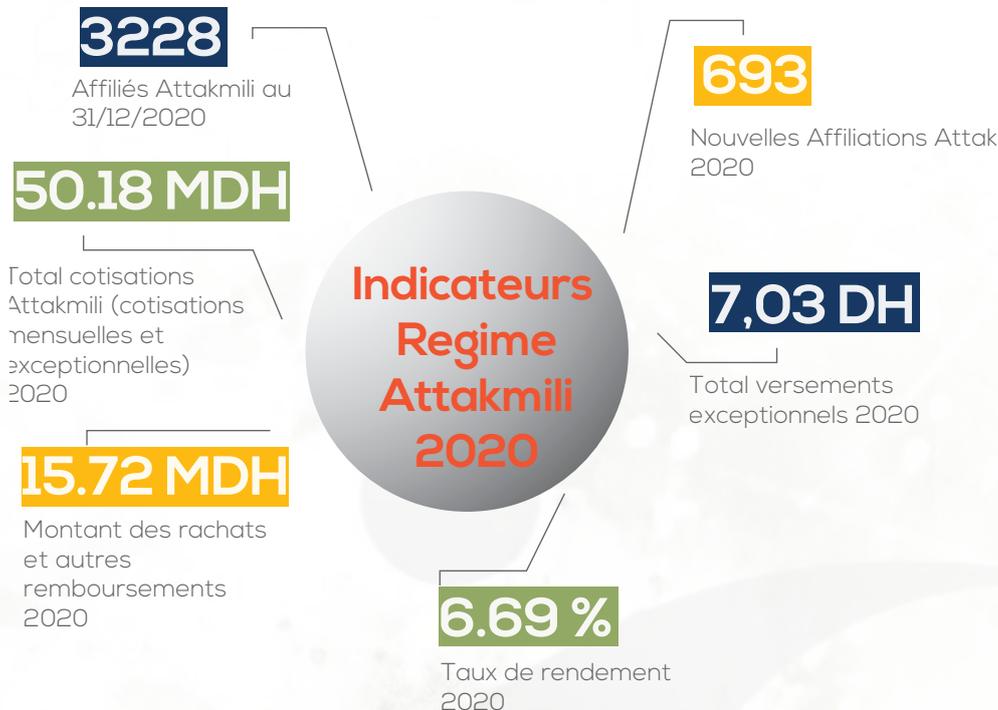
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE DE CONTRÔLE ET PAR RÉGIME





GESTION
ADMINISTRATIVE DU
RÉGIME DE RETRAITE
COMPLÉMENTAIRE
ATTAKMILI

INDICATEURS REGIME ATTAKMILI 2020



REGIME DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE FACULTATIF « ATTAKMILI »

Le régime de retraite complémentaire Attakmili est un instrument d'épargne retraite, facultatif et individuel, qui donne droit à une pension supplémentaire permettant éventuellement de combler l'écart entre le dernier revenu et le niveau de la pension de retraite.

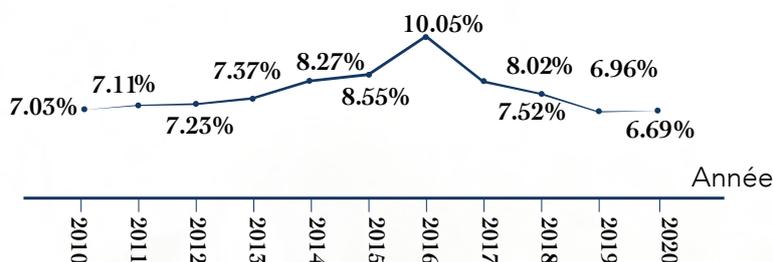
Attakmili est destiné exclusivement aux affiliés des régimes de base gérés par la CMR (civil et militaire).

Moyennant des cotisations mensuelles et des versements exceptionnels, l'affilié constitue des droits à percevoir à l'issue du contrat sous l'une des formes suivantes :

- ✍ Un capital;
- ✍ Une rente dite « certaine » sur une durée prédéfinie (15 ,10 ,5 ou 20 ans);
- ✍ Une rente viagère ;
- ✍ Une combinaison entre l'option « capital » et l'option « rente ».

Le mode d'acquisition et de gestion du régime Attakmili est basé sur le principe de la cotisation définie. Dans ce type de régime, l'engagement porte uniquement sur le niveau des cotisations. Le niveau du capital ou de la rente obtenu dépend, essentiellement, du volume des cotisations et des produits financiers générés.

EVOLUTION DU TAUX DE RENDEMENT D'ATTAKMILI



AFFILIÉS DU RÉGIME ATTAKMILI

A fin 2020, le nombre d'affiliés au régime **ATTAKMILI** a atteint les 3228 contre 3059 en 2019. L'effectif des affiliés au régime a connu, depuis sa création en 2006, une progression annuelle moyenne de 17,59 %.

EVOLUTION DU NOMBRE DES AFFILIÉS AU RÉGIME



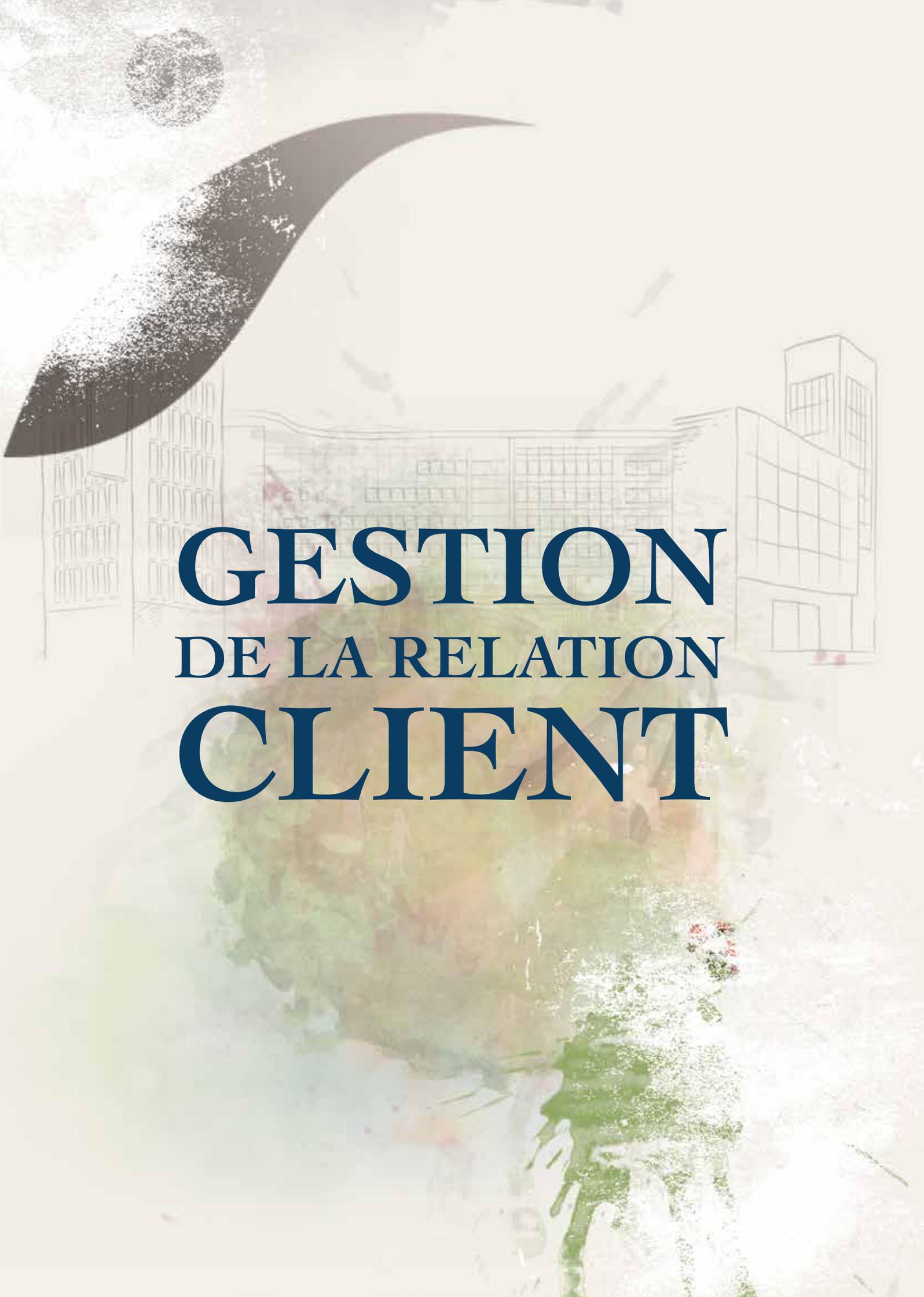
EVOLUTION ANNUELLE DES COTISATIONS (EN MDH)



Le montant des cotisations recouvré en 2020 s'élève à 50.18 MDH, en progression de 30,24% par rapport à 2019. Depuis la création du régime, le volume des cotisations a connu une progression annuelle moyenne de 32,09%.

Les prestations servies en 2020 au titre des demandes de rachat des droits constitués et des rentes certaines, ont atteint un montant global de 15.72 MDH.

Les charges techniques d'exploitation du régime se sont élevées, en 2020, à 2,57 MDH contre 2,25 MDH en 2019. Ces charges représentent 1% du fonds de réserve constitué.

The background is a light-colored watercolor wash. A large, dark, curved shape, resembling a brushstroke or a stylized 'C', is positioned in the upper left quadrant. In the center, there is a faint, sketchy outline of a multi-story building with many windows. The overall aesthetic is artistic and modern.

GESTION DE LA RELATION CLIENT

GESTION DE LA RELATION CLIENT

Malgré la crise sanitaire causée par la pandémie de COVID-19, la CMR a assuré la continuité de ses services à travers, l'encouragement de ses usagers à l'utilisation des services électroniques via son portail et son application mobile et la mobilisation des téléconseillers relevant du centre d'appel resté opérationnel même en période de confinement.

ACCUEIL PHYSIQUE DES VISITEURS

Les espaces d'accueil de la Caisse ont connu pendant l'année 2020 une baisse d'affluence de 32 % par rapport à l'année 2019, en raison de la limitation des déplacements et de la suspension de l'accueil physique durant la période de confinement.

La durée moyenne d'attente a connu une baisse significative par rapport à l'année précédente, passant de 16 min en 2019 à 11 min en 2020.

Par ailleurs, et dans le cadre de la consolidation de la politique de proximité, l'année 2020 a été marquée par l'ouverture de 3 nouvelles représentations :

-  Un espace d'accueil à Salé, en février ;
-  Une délégation régionale à Béni Mellal, en août ;
-  Une délégation régionale à Guelmim, en novembre.

RÉPARTITION DU FLUX PAR SITE PHYSIQUE



CENTRE D'APPELS

Avec plus de 220 871 appels reçus en 2020 contre 194 933 en 2019 soit une progression de 15 %, le centre d'appels a été le canal privilégié des usagers de la CMR durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire avec un taux de décroché satisfaisant de plus 88% .

Le centre d'appels a été mis à contribution dans la promotion des services électroniques et l'assistance à leur utilisation.

PLATEFORME DE NOTIFICATION PAR SMS

La CMR a continué à notifier les nouveaux retraités, par SMS, de l'état d'avancement du traitement de leurs dossiers depuis la réception des dossiers jusqu'au paiement des pensions. Ce service a été élargi pour informer le client sur :

- le changement de sa domiciliation bancaire;
- le remboursement des retenues pour pension;
- la réalisation du premier précompte au titre de la retraite complémentaire Attakmili.

ECOUTE CLIENT

L'année 2020 a été marquée par la réalisation d'une série d'enquêtes visant à actualiser les indicateurs de satisfaction de 2019

Cible/Canal	2019	2020	Evolution
Pensionnés	80 %	91%	
Affiliés	79%	89%	
Partenaires	89%	89%	
Centre d'appel	84%	92%	
Espaces d'accueil	89%	97%	

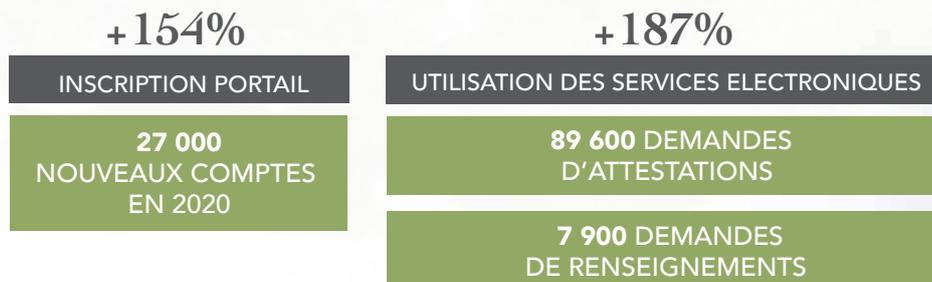
UTILISATION DES SERVICES DIGITAUX

Compte tenu du contexte de la pandémie COVID-19, l'année 2020 a connu une évolution importante de utilisation des services digitaux qui ont été enrichis cette année par le développement de nouveaux services notamment:

- Le Bureau d'Ordre Digital pour limiter les échanges physiques des documents et courriers avec les partenaires et les usagers durant la période de l'état d'urgence sanitaire ;
- Le visio-accueil qui permet à l'utilisateur de prendre un rendez-vous par visioconférence avec un expert métier en vue de satisfaire sa requête.



EVOLUTION DU TAUX D'USAGE DES SERVICES EN LIGNE



PARTENARIATS ET COOPÉRATION

En 2020, la CMR a poursuivi le développement de son réseau de partenaires et la diversification de ses partenariats. Ainsi, en plus des 66 accords déjà conclus auparavant, il a été procédé à la signature de nouvelles conventions avec la Direction Générale de la Sûreté Nationale, la Fondation Hassan II des agents d'autorité, la Direction Générale de la Protection Civile et la Direction Générale des Collectivités Territoriales.



Direction
générale de la
Sûreté nationale



Fondation hassan II
des agents d'autorité



Direction générale de
la Protection Civile



Direction générale des
Collectivités
Territoriales

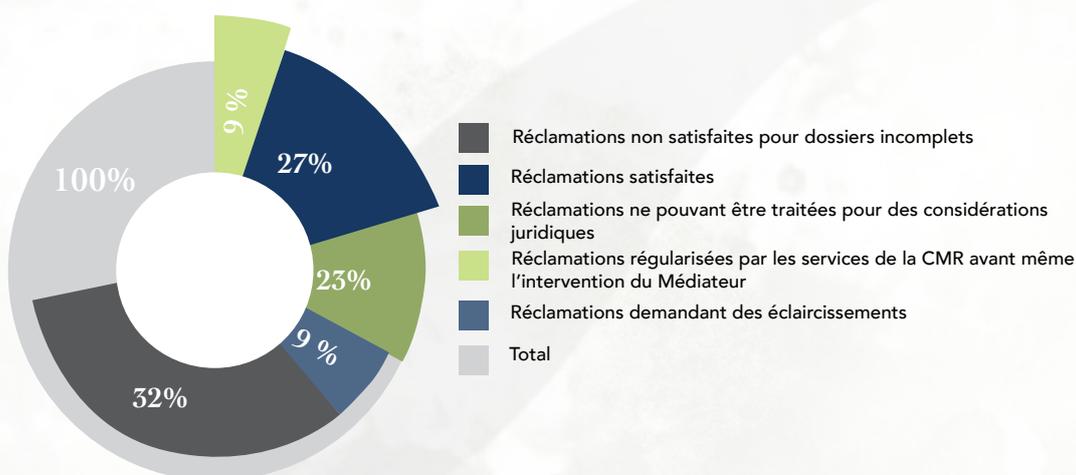
Ces conventions prévoient des actions de coordination opérationnelle et d'échange de données entre les différentes parties afin d'améliorer et simplifier les démarches administratives et les procédures en faveur du citoyen.

RELATION AVEC L'INSTITUTION DU MÉDIATEUR DU ROYAUME

La CMR a été destinataire de 138 réclamations en 2020 contre 178 en 2019, enregistrant ainsi une baisse de 22,5 %.

Le nombre des réclamations traitées au cours de la même année est de l'ordre de 139 et se répartit comme suit :

- 38 réclamations satisfaites après avoir reçu les documents demandés ;
- 45 réclamations non satisfaites car le traitement dépend de la réception des documents justificatifs ou nécessite des démarches auprès d'autres organismes ;
- 33 réclamations qui ne peuvent être satisfaites pour des raisons juridiques, et pour lesquelles des réponses motivées ont été transmises au Médiateur;
- 12 réclamations ont nécessité des éclaircissements ;
- 11 réclamations résolues par les services de la CMR avant même l'intervention du Médiateur.



Au cours de l'année 2020, la CMR a reçu de l'institution du médiateur du royaume 134 décisions réparties comme suit :

DÉCISIONS DE L'ANNÉE 2020

RÉSOLUTION DU CONFLIT	69	CLASSEMENT DU DOSSIER DU CONFLIT	63	IRRECEVABILITÉ DU CONFLIT	1	RÉSOLUTION PARTIELLE DU CONFLIT	1
-----------------------	----	----------------------------------	----	---------------------------	---	---------------------------------	---

La CMR et le Médiateur du Royaume collaborent régulièrement en vue de simplifier la communication entre leurs services.



COMMUNICATION EXTERNE

VULGARISATION DES SERVICES ET DES PRESTATIONS DE LA CAISSE

Dans le cadre de sa politique de communication interactive avec ses affiliés et ses partenaires, la CMR a réalisé en 2020 une série de 12 capsules « أجي نهمو التقاعد » portant sur des thématiques liées aux droits et obligations des bénéficiaires de ses prestations, depuis la constitution des droits jusqu'au paiement des pensions.

Chaque mois, un épisode est diffusé sur les canaux digitaux et réseaux sociaux de la CMR. L'épisode est aussi sponsorisé sur les réseaux sociaux d'un journal électronique pour assurer une large diffusion.

Parallèlement, un autre concept décliné de cette série intitulé « لمحات أسبوعية », a été créé et publié hebdomadairement. Il s'agit de reprendre certains thèmes abordés dans la capsule du mois et les développer sous forme de questions & réponses en vue de générer une interactivité avec les usagers.



<https://www.facebook.com/CMRMAROC>



EVÈNEMENTS

1^{ER} EVÈNEMENT

Le 1^{er} octobre 2020, la CMR a célébré son 90^e anniversaire. La cérémonie de commémoration a été inaugurée par le dévoilement d'un timbre-poste émis en partenariat avec Barid Al-Maghrib, qui symbolise le rôle de la Caisse en tant qu'acteur majeur dans l'histoire de la sécurité sociale au Maroc, et a été clôturée par un débat autour du thème : « **Comment la préservation de la mémoire d'une institution peut contribuer à la richesse du patrimoine culturel national ?** ». Lors de ce panel, des représentants de Bank al Maghrib et de la Trésorerie Générale du Royaume ont partagé leurs expériences en matière de conservation et de valorisation de la mémoire de leurs institutions.



2^{EME} EVÈNEMENT

Dans le cadre de sa volonté de promouvoir la Recherche Scientifique dans le domaine de la Sécurité Sociale, la CMR a coorganisé en partenariat avec la CNDP la 3^e édition de ses Rencontres Scientifiques, le 19 Décembre 2020, en mode webinaire, sous le thème « **Digitaliser, innover et protéger les données à caractère personnel : Quelle approche pour le secteur de la prévoyance sociale?** ». Cette Rencontre a connu la participation de professeurs universitaires de renom et de personnalités du monde professionnel.



The background features a light-colored watercolor wash with soft, blended colors of green, yellow, and pink. A faint, black line-art sketch of a multi-story building with a grid of windows is visible in the middle ground. In the upper left corner, there is a large, dark, curved, brush-stroke-like shape that tapers to a point.

GESTION FINANCIÈRE DES RÉGIMES

STRATÉGIE DE PLACEMENT EN 2020

EVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

Les marchés financiers ont évolué, au cours de 2020, dans un contexte difficile marqué par le double impact, sur l'économie nationale, de la crise sanitaire et d'une deuxième année consécutive de sécheresse. En effet, l'activité économique s'est contractée de près de 6,6% résultant d'un repli de la valeur ajoutée non agricole de -6,6% et de -5,3% pour le secteur primaire.

Dans ce contexte, le solde ordinaire des finances publiques, ressort négatif pour la première fois depuis 2014, avec au passage (i) une aggravation du déficit budgétaire à 7,5% en 2020 contre 3,5% en 2019 et (ii) une accélération des besoins du Trésor, portant le ratio d'endettement à plus de 78% du PIB.

En dépit de l'ensemble de ces éléments, qui devraient normalement exercer une pression haussière sur la courbe des taux, les rendements obligataires se sont orientés, plutôt, à la baisse. Et pour cause, la politique monétaire accommodante de la Banque Centrale, à travers, notamment, la décision de baisser, à deux reprises, le taux directeur en le ramenant de 2,25% à 1,50% et la libération totale de la réserve obligatoire des banques commerciales. Ainsi, les taux d'intérêt à court terme ont marqué, au cours de 2020, une baisse moyenne de 78 pbs, alors que le moyen terme et le long terme se sont délestés respectivement de 44 pbs et 41 pbs. Le rendement du marché obligataire, mesuré par l'indice MBI Global, ressort à 4,78% pour l'ensemble de l'année 2020.

S'agissant du marché boursier, et après la chute spectaculaire en mars 2020, l'indice MASI a pu rebondir à partir de la deuxième moitié de l'année, en épongeant 70% de ses pertes. En effet, la reprise progressive de l'activité économique après la fin de la période de confinement d'une part, et les annonces de lancement au Maroc et à l'étranger de la campagne de vaccination d'autre part, ont favorisé le rebond du MASI qui limite ses pertes annuelles à -7,27%. Les principaux secteurs ayant contribué à cette contreperformance ont été les bancaires, les matériaux de constructions, l'immobilier et les Télécom.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ET POLITIQUE DE PLACEMENT

En 2020, le Conseil d'Administration de la Caisse a décidé de maintenir inchangée l'allocation d'actifs pour le FDR du régime Attakmili alors que celle du FDR du régime des pensions civiles a été ajustée en faveur d'une exposition plus nuancée sur le compartiment « Immobilier » et une évolution du poids de la poche des Actions.

ALLOCATIONS STRATÉGIQUES D'ACTIFS DES RÉGIMES DES PENSIONS CIVILES ET ATTAKMILI

Classes d'actifs	RPC		Régime Attakmili	
	2019	2020	2019	2020
Obligataire	81,30%	72,35%	80,0%	80,0%
Actions Cotées	18,00%	20,00%	20,0%	20,0%
Fonds Capital Risque	0,06%	0,15%	-	-
Immobilier	0,64%	7,50%	-	-

En termes d'implémentation de ces stratégies d'investissement, le régime Attakmili a profité, amplement, de la volatilité observée sur le marché boursier à travers (i) la constitution de positions de fond de portefeuille suite au déclenchement de la crise de Covid-19 et son impact sur la Bourse de Casablanca à partir de mi-mars 2020, (ii) la réalisation d'importantes opérations de trading sur une sélection de valeurs bien ciblées et (iii) la mise en place, pour la poche obligataire, d'une politique de placement appropriée et bâtie autour d'un scénario de baisse des taux d'intérêts.

Pour ce qui est du FDR du RPC, la politique de placement a été structurée autour des repères suivants : (i) un maintien d'un profil « risqué » de la poche obligataire, avec une consommation totale du budget de risque accordée par les instances de gouvernance. En effet, la durée de cette poche a été maintenue, tout le long de l'année, à son niveau maximal autorisé afin de faire profiter le FDR de la tendance baissière des taux ; (ii) un allègement important sur la poche des actions au cours des deux premiers mois, avant de revenir à une allocation neutre à partir de fin avril 2020. Cette politique de placement a permis de faire participer cette classe d'actifs au financement des besoins mensuels de liquidités du RPC et de réaliser au passage d'importantes plus-values sur cessions (iii) un renforcement, conformément aux orientations stratégiques du Conseil, de la poche de l'immobilier avec la réalisation d'une nouvelle opération, avec l'Etat, dans le cadre des financements innovants.

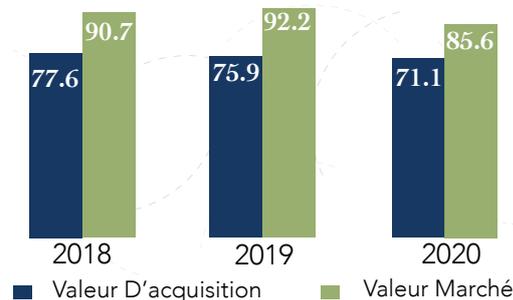
BILAN DU RÉGIME DES PENSIONS CIVILES

EVOLUTION DU FONDS DE RÉSERVE DU RPC

Le besoin de financement comptabilisé par le régime des pensions civiles, au titre de l'année 2020, ressort à 8,8 Mrd MAD financé à hauteur de 46% par les produits financiers contre une ponction de 54% sur le fonds de réserve (FDR). Tenant compte de ce besoin de financement et des produits financiers réalisés, la valeur d'acquisition historique du portefeuille du RPC clôture l'année à 71,1 Mrd MAD contre 75,92 Mrd MAD une année auparavant, soit une baisse de 6%.

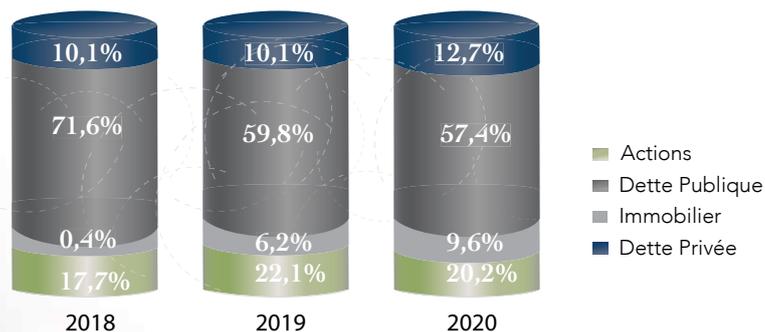
Pour sa part, la valeur marché du FDR s'est établie, à fin 2020, à 85,6 Mrd MAD impactée par le besoin de financement du régime. Toutefois et malgré, la tendance négative du marché boursier, sous l'effet de la crise sanitaire, la plus-value latente a été maintenue à 20,4% de la valeur d'acquisition soit un niveau légèrement inférieur à celui de 2019.

EVOLUTION DU FDR DU RPC (EN MMDH)

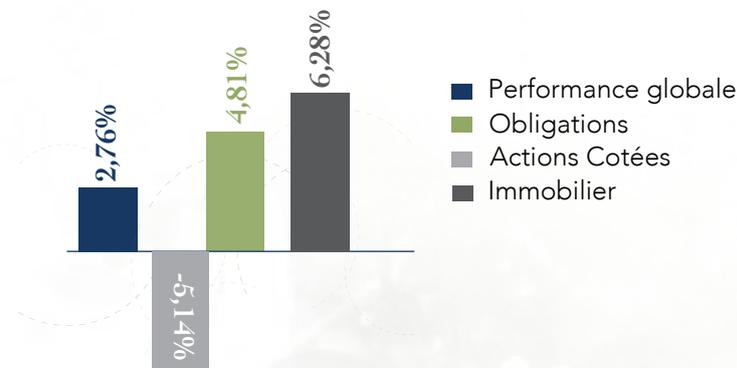


En termes d'allocation d'actifs, la structure du portefeuille reste dominée, à fin 2020, par les titres obligataires, avec une part nuancée investie en valeurs émises ou garanties par l'Etat (57,4% du total du Fonds). La part de la poche des actions ressort, quant elle, à 20,2% alors que celle de l'immobilier a été renforcée pour avoisiner les 10%.

ALLOCATION D'ACTIFS DU RPC



PERFORMANCES FINANCIÈRES 2020



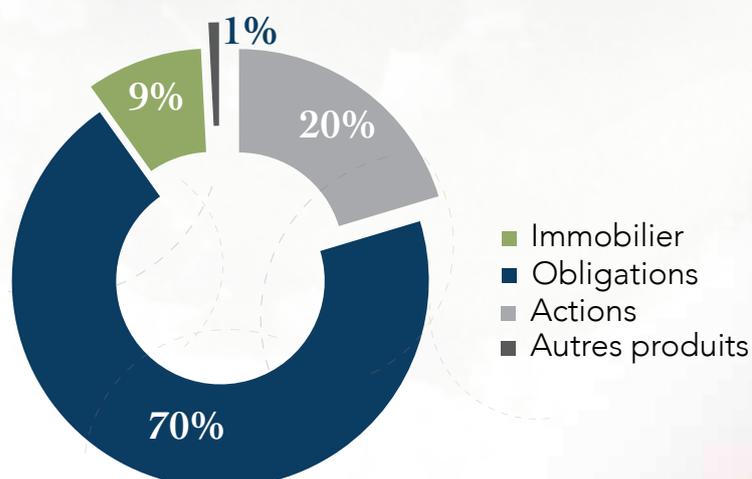
En dépit d'un contexte difficile des marchés financiers marqué par un niveau historiquement bas des taux et un recul du marché boursier, la performance financière du FDR ressort positive à 2,76%. En effet, les bonnes réalisations des poches « Obligations » et « Immobiliers » ont permis de limiter, largement, la contreperformance de la poche des actions.

La gestion du Fonds de réserves du RPC a permis de réaliser, au titre de l'exercice 2020, un montant global de 4,03 Mrd MAD sous forme de produits financiers. Depuis la création du FDR en 1997, le volume cumulé des produits financiers générés, par la Caisse, dépassent 53 Mrds de dirhams, soient près de 75% de la valeur d'acquisition du FDR.

Le taux de rendement s'élève de 5,31%. Il ressort, quasiment, au même niveau que celui réalisé en 2019, soit 5,35%.

Par classe d'actifs, la structure des produits financiers de 2020 se présente comme suit :

STRUCTURE DES PRODUITS FINANCIERS DU RPC



BILAN DU RÉGIME DES PENSIONS MILITAIRES

En l'absence d'excédents techniques pour ce régime de pensions, la gestion financière a porté, essentiellement, sur l'optimisation de la trésorerie et ce, à travers le placement des cotisations mensuelles sur le marché monétaire. Les revenus nets réalisés, sur toute l'année 2020, ont totalisé 13,23 MMAD.

BILAN DES RÉGIMES NON COTISANTS

Le financement des dépenses des régimes non cotisants est assuré par le Budget Général de l'Etat sous forme d'avances versées au cours de l'exercice.

En 2020, deux tranches ont été débloquées totalisant un montant de 737,6 millions de dirhams. L'optimisation de la trésorerie des régimes non cotisants a généré un revenu de 4 millions de dirhams.

BILAN DU RÉGIME DE RETRAITE ATAKMILI

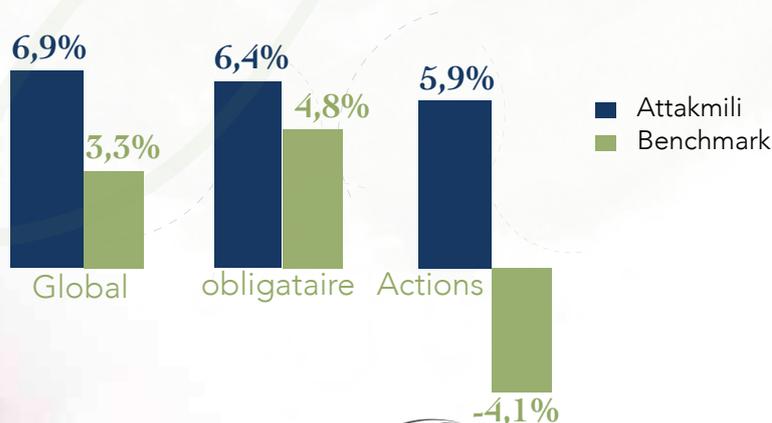
A fin 2020, l'encours d'acquisition, du FDR « Attakmili » se monte à 279,8 MMAD, soit une progression importante de l'ordre de 22,7 % par rapport à 2019. Cette évolution est expliquée, amplement, par l'effort commercial ayant permis de drainer un flux additionnel de cotisations pour 32,9 MMAD.

En valeur marché, le FDR est valorisé à 350,4 MMAD, dégageant, ainsi, une plus-value latente correspondant à plus de 25 % de la valeur d'acquisition du Fonds.

La structure du portefeuille, à fin 2020, reste à dominance obligataire avec une part de 67,1 % pour les titres de l'Etat et 7,6 % pour la dette privée. L'exposition sur la poche des actions ressort, quant à elle, à 25,3 %.

Grâce à une gestion très dynamique du portefeuille, le FDR du régime réalise cette année une performance exceptionnelle de 6,9 % contre 3,3 % pour le benchmark. Par classe d'actifs, le détail des performances comparées à leurs benchmarks se présentent comme suit :

PERFORMANCES FINANCIÈRES EN 2020



Concernant la performance comptable, le Régime « Attakmili » a comptabilisé un taux de revalorisation de 6,7 % servi aux affiliés du régime.

CERTIFICATIONS DES PERFORMANCES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Conformément à son engagement d'assurer le maximum de transparence à son activité de gestion financière des régimes de retraites, la CMR a procédé en 2020 **à la certification des performances financières réalisées au titre de l'exercice 2019 par un Cabinet externe**. Cette mission de certification des performances a porté aussi bien sur les réalisations du régime des pensions civiles que sur celles du régime « Attakmili ».

Les conclusions de cette mission ont attesté les résultats obtenus et que les performances réalisées par la CMR, aussi bien pour le portefeuille global, que celles des différentes classes d'actifs composant les FDR, sont conformes aux normes en vigueur au Maroc ainsi qu'aux standards internationaux relatifs au calcul de la performance des portefeuilles.

CERTIFICATION DU PROCESSUS DE GESTION DE PORTEFEUILLE SELON LA NORME ISAE 3402 TYPE II

En 2020, la CMR a renouvelé la certification du dispositif de contrôle interne de l'activité de gestion de portefeuille, selon la norme ISAE 3402 (Type II). Cette certification, réalisée par le Cabinet PWC, atteste de la pertinence et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place par le Pôle Gestion de Portefeuille ainsi que de la maîtrise du dispositif de gestion des risques liés à l'activité d'investissement des différents Fonds de Réserve gérés par la CMR.

The background is a light-colored watercolor wash with soft, blended colors of green, yellow, and pink. A prominent dark, curved, brush-stroke-like shape arches across the upper left portion of the page. In the center, there is a faint, light-colored line drawing of a multi-story building with a grid of windows. The text is centered over the building sketch.

PILOTAGE ACTUARIEL DES RÉGIMES

BILAN ACTUARIEL DU RPC

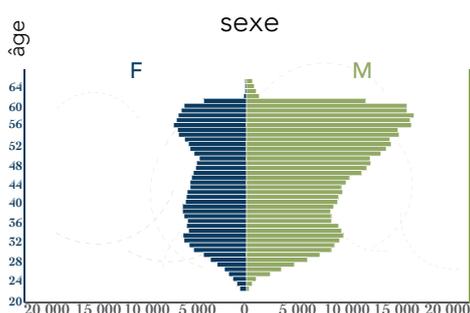
Ce bilan actuariel expose l'état du régime des pensions civiles au 31 décembre 2020. Il s'est basé sur un ensemble de données et d'hypothèses démographiques et financières actualisées.

STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE DU RÉGIME

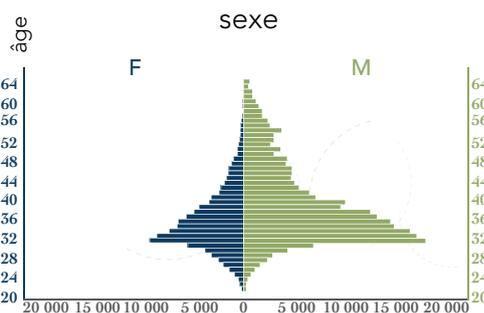
La structure démographique des affiliés du RPC fait ressortir une nette déformation de la pyramide des âges constatée en particulier entre [50 ans et 60 ans] suite au vieillissement de la population des actifs.

La pyramide de la population des retraités révèle une concentration sur la tranche d'âge de [60 ans et 70 ans] avec un âge moyen de 67,69 ans (65,77 ans pour les femmes et 68,55 ans pour les hommes). Cette population compte 66 centenaires.

ACTIFS DU RPC 2020



RETRAITÉS PRINCIPAUX DU RPC 2020



Les pensions de réversion sont servies principalement aux veuves, soit 83,52 % de l'effectif total qui a atteint 91 356 en 2020. Les 16,48 % restants représentent, respectivement, le nombre d'enfants à charge recevant une pension d'orphelin et une allocation familiale soit, 15 869 orphelins et les veufs qui représentent 1,97 % du total. L'âge moyen des conjoints (majorité féminine) est de 66,46 ans. Les centenaires sont au nombre de 196 veuves.

HYPOTHÈSES DU BILAN ACTUARIEL

Hypothèses	Valeur retenue pour le bilan de 2020
Date d'évaluation	31/12/2020
Horizon de projection	2080 pour le groupe ouvert jusqu'à l'extinction pour le groupe semi-fermé
Taux d'accroissement des salaires	Table d'augmentation des salaires, par âge, sexe et catégorie de personnel
Taux de placement	4,25 %
Taux d'actualisation	4,25 %
Revalorisation des pensions	1 %
Recrutement	Scénario 1 : Remplacement des départs (100 %) Scénario 2 : Remplacement des départs hors MEN (64 %)
Table de mortalité	TD 88-90
Frais de gestion	0,2 % des cotisations et des prestations
Fonds de réserve	71,07 MMDHS

ANALYSE DU RÉGIME EN GROUPE SEMI FERMÉ

Suivant cette approche où on ne considère que les droits acquis et à acquérir par les affiliés actuels au régime (sans tenir compte de l'impact des nouvelles recrues), la projection s'effectue jusqu'à l'extinction de la pension du dernier affilié.

Dans ce cas, les résultats du bilan révèlent que les engagements du régime sont quatre fois plus supérieurs aux recettes prévisionnelles. En effet, l'engagement net non couvert défini comme étant la différence entre la valeur actuelle probable des ressources et celles des prestations s'élève à 761,21 MMDHS. Ainsi, le taux de préfinancement du RPC se situe à 32,27 %. Toutefois, la réserve de prévoyance ne couvre que 8,7 % des droits acquis du régime au 31/12/2020.

BILAN ACTUARIEL DU RPC AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

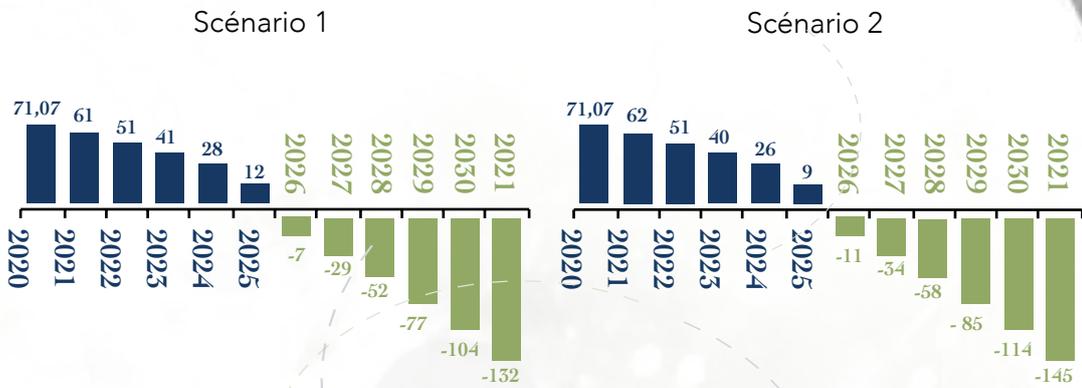
	En MMDHS
VAP prestations (1)	1123,94
Droits passés (2)	817,31
Droits futurs	296,38
Allocations Familiales	10,26
VAP ressources (3)	291,66
Réserves de prévoyance (4)	71,07
Engagement net non couvert= ((1)-((4))+ (3))	-761,21
Horizon de viabilité (ans)	2026
Taux de préfinancement (%)= ((1)/((4))+ (3))	32,27%
Taux de couverture des engagements du régime au 31/12/2020 en (%)= (2)/(4)	8,70%

^{(1)&(3)} La valeur actuelle probable des flux (prestations ou ressources) en groupe semi fermé représente la valeur actuelle des flux financiers.

ANALYSE DU RÉGIME EN GROUPE OUVERT

L'analyse du RPC en groupe ouvert, suppose la continuité de la prise en charge des nouvelles affiliations par le régime durant toute la période de projection qui s'étale sur 60 ans. Dans ce cas, le déficit technique¹ prévisionnel pour l'année 2021 serait de l'ordre de 11,44 MMDHS pour le scénario 1 et 11,62 MMDHS pour le scénario 2 contre 20,3 MMDHS en l'absence de la réforme. Les déficits du régime s'aggraveront progressivement pour atteindre 18,96 MMDHS pour le scénario 1 et 20,07 MMDHS pour le scénario 2 en 2026, année de l'épuisement du Fonds de réserve du régime.

EVOLUTION DU FONDS DE RÉSERVE (EN MMDHS)



EVOLUTION DU SOLDE FINANCIER (EN MMDHS)



¹ Déficit Technique = Cotisations salariales et patronales - Prestations.

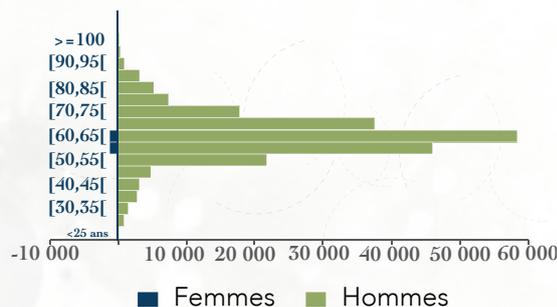
BILAN ACTUARIEL DU RPM

STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE DU RÉGIME

La pyramide des âges de la population des retraités du régime à fin 2020 révèle une concentration des retraités dans la tranche d'âge [55 ans, 65 ans] avec un âge moyen établi à 61,92 ans. Cette population compte 46 centenaires dont le plus âgé a 106 ans.

Retraités principaux du RPM

Pyramide des âges des retraités militaire 2020



ANALYSE DU RÉGIME EN GROUPE SEMI-FERMÉ

	En MMDHS
VAP Prestations (1)	459,85
VAP Ressources (2)	102,12
Engagement net non couvert = (1)-(2)	- 357,73
Taux de prefinancement = (1)/(2)	22 %

Dans le cadre de ce scénario où les affiliés actuels continuent à cotiser et à recevoir des prestations sans tenir compte de l'impact des nouvelles recrues, la projection s'effectue jusqu'à l'extinction de la population couverte.

Suivant cette approche, la valeur actuelle probable des prestations s'élève à 459,85 MMDHS, contre une valeur actuelle probable des ressources de l'ordre de 102,12 MMDHS soit un engagement net non couvert de - 357,73 MMDHS. Il en ressort que, les ressources futures du régime ne couvriraient que 22 % de ses engagements futurs.

ANALYSE DU RÉGIME EN GROUPE OUVERT

Dans le cas de ce scénario, il est prévu la stabilité de l'effectif des actifs (limitation des recrutements au remplacement des départs à la retraite) sur la période de projection qui s'étale sur 60 ans.

Les projections financières réalisées montrent que le régime continuerait à accuser des déficits dans les années à venir. Durant toute la période de projection, le déficit cumulé du régime est de l'ordre de 267 MMDHS.



The background is a light-colored watercolor wash with various textures and colors, including a prominent dark, curved, brush-stroke-like shape in the upper left. Faintly visible in the background is a line drawing of a multi-story building with a grid of windows. The text is centered in a bold, dark blue, serif font.

RÉSULTATS COMPTABLES ET FINANCIERS

BILAN AGRÉGÉ ARRÊTÉ AU 31/12/2020

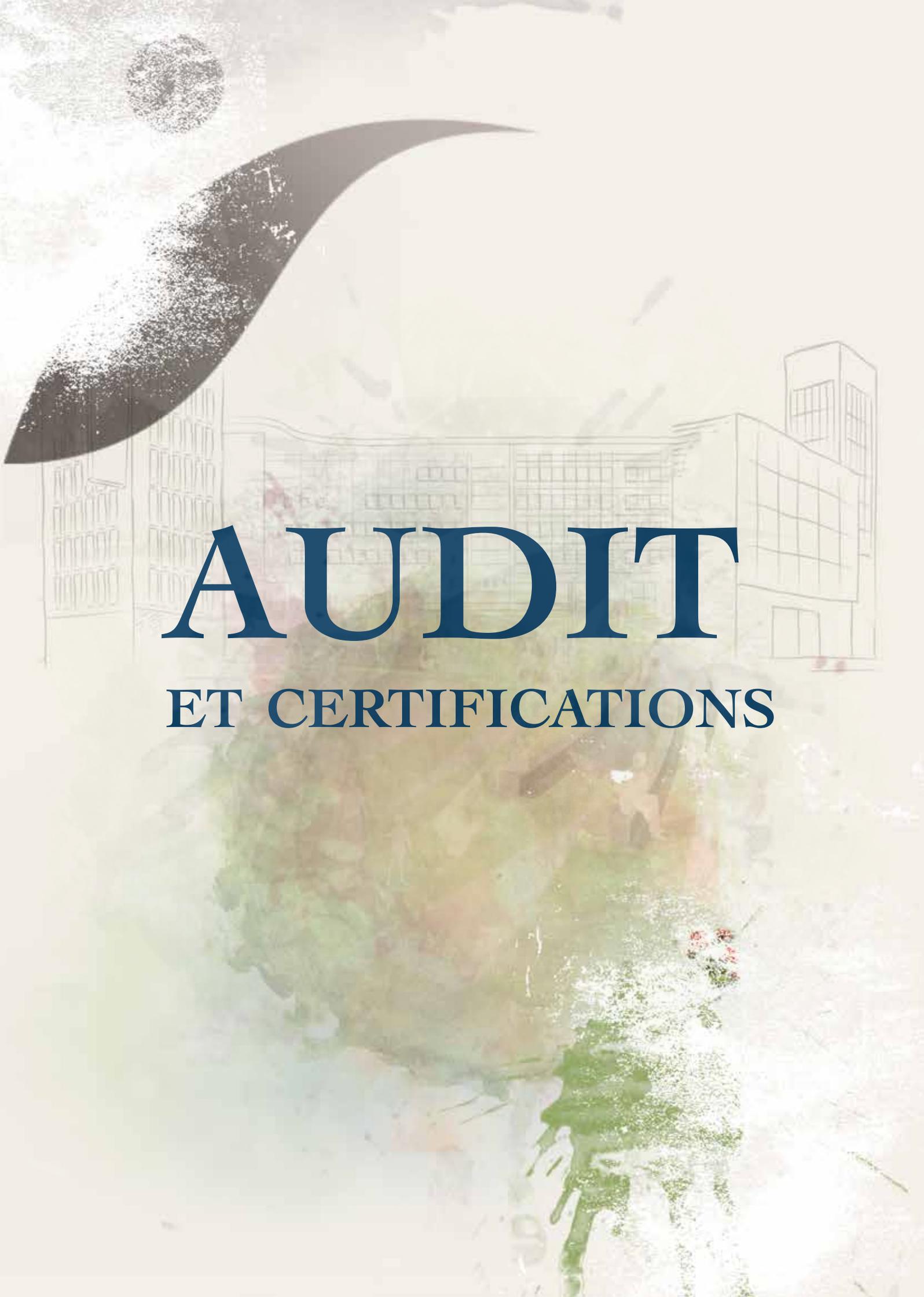
ACTIF AGRÉGÉ	Exercice au 31/ 12/ 2020			Exercice
	Brut	Amort ou Prov	Net	Au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISÉ	71 876 578 871,05	747 857 302,23	71 128 721 568,82	76 297 446 314,84
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	4 632 707,82	2 180 946,18	2 451 761,64	1 906 267,75
Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4 632 707,82	2 180 946,18	2 451 761,64	1 906 267,75
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 642 589,91	27 236 662,10	7 405 927,81	8 272 982,13
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	28 668 950,31	27 236 662,10	1 432 288,21	2 299 342,53
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles (en cours)	5 973 639,60	0,00	5 973 639,60	5 973 639,60
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	276 853 187,59	138 508 543,85	138 344 643,74	131 878 238,82
Terrains	17 914 336,00	0,00	17 914 336,00	17 674 336,00
Constructions	168 047 746,87	83 471 792,24	84 575 954,63	84 919 665,22
Installations techniques, matériel et outillage	4 833 021,95	1 500 900,69	3 332 121,26	360 399,23
Matériel de transport	1 586 572,18	1 050 776,86	535 795,32	735 959,32
Mobilier, matériel de bureau, aménagements divers	63 757 160,97	52 485 074,06	11 272 086,91	12 008 105,48
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	20 714 349,62	0,00	20 714 349,62	16 179 773,57
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (AUTRES QUE PLACEMENTS)	50 549 403,51	723 791,79	49 825 611,72	53 884 315,93
Prêt immobilisés	49 734 211,72	0,00	49 734 211,72	53 792 915,93
Autres créances financières	815 191,79	723 791,79	91 400,00	91 400,00
Titres de participation				
Autres titres immobilisés				
PLACEMENTS ADMIS EN REPRÉSENTATION DES PROVISIONS ET RÉSERVES	71 509 900 982,22	579 207 358,31	70 930 693 623,91	76 101 504 510,21
Placements immobiliers	597 568,01	597 568,01	0,00	0,00
Obligations et bons	29 064 018 410,80	39 794 297,72	29 024 224 113,08	39 304 753 554,04
Actions et parts sociales	34 604 551 130,57	538 815 492,58	34 065 735 637,99	31 497 211 431,85
Prêts et effets assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres placements	7 840 733 872,84	0,00	7 840 733 872,84	5 299 539 524,32
Dépôts en comptes indisponibles	0,00	0,00	0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	2 722 712 852,32	5 449 695,40	2 717 263 156,92	2 323 498 355,22
Assurés, pensionnés et comptes rattachés débiteurs	20 267 412,85	0,00	20 267 412,85	19 675 227,05
Cotisations, adhérents, contribuants et comptes rattachés	1 673 988 466,05	0,00	1 673 988 466,05	1 080 368 022,48
Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
Fournisseurs débiteurs	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel débiteur	956 010,76	0,00	956 010,76	739 535,88
État débiteur	0,00	0,00	0,00	0,00
Compte d'associés débiteurs	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres débiteurs	96 929 152,46	5 449 695,40	91 479 457,06	62 132 664,79
Comptes de régularisation-actif	930 571 810,20	0,00	930 571 810,20	1 160 582 905,02
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
Écarts de conversion - actif (éléments circulants)	0,00	0,00	0,00	0,00
TRÉSORERIE	3 523 525 416,61	0,00	3 523 525 416,61	2 022 231 185,44
TOTAL GÉNÉRAL	78 122 817 139,98	753 306 997,63	77 369 510 142,35	80 643 175 855,50

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

PASSIF AGRÉGÉ	Exercice Au 31/12/2020	Exercice Au 31/12/2019
FINANCEMENT PERMANENT	74 597 964 164,48	77 303 066 289,84
CAPITAUX PROPRES	-5 167 272 336,21	-3 669 239 773,54
Capital social ou fonds de dotations reconstitué	12 017 906,53	12 017 906,53
à déduire : Actionnaires, capital souscrit non appelé	0,00	0,00
Capital appelé, (dont versé.....)	0,00	0,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0,00	0,00
Écart de réévaluation	0,00	0,00
Réserve légale	0,00	0,00
Autres réserves	0,00	0,00
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultats nets en instance d'affectation	87 438 194,50	87 438 194,50
Résultat net de l'exercice	-5 266 728 437,24	-3 768 695 874,57
PROVISIONS ET RESERVES TECHNIQUES	79 764 845 034,26	80 971 914 596,95
Provisions de prévoyance retraite régime civil	78 641 142 443,26	79 953 293 476,01
Provisions de prévoyance retraite régime militaire	0,00	0,00
Réserves pour prestations échues des résistants et invalides	250 054 007,49	208 392 139,65
Réserves pour prestations échues Autres régimes-N.C	27 956 662,62	27 291 177,07
Réserves pour prestations échues des régimes gérés pour compte des tiers	25 155 757,95	14 680 260,52
Réserves pour prestations échues et non payées RB et RNC	531 143 783,79	516 686 812,56
Réserves pour prestations échues et non payées des régimes gérés pour compte des tiers	61 483 394,99	59 782 142,44
Fonds de retraite Attakmili	227 908 984,16	191 788 588,70
Autres réserves	0,00	0,00
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00
DETTES DE FINANCEMENT	391 466,43	391 466,43
Autres dettes de financement	391 466,43	391 466,43
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION-PASSIF	0,00	0,00
Augmentation des créances immobilisées et des placements	0,00	0,00
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques	0,00	0,00
COMPTES DE LIAISON DES ÉTABLISSEMENTS ET SUCCURSALES	0,00	0,00
Compte de liaison des établissements et succursales	0,00	0,00
PASSIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	2 771 545 977,87	3 340 109 565,66
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	2 771 545 977,87	3 340 109 565,66
Assurés, pensionnés et comptes rattachés	50 227 829,72	93 500 870,75
Cotisant et contribuant créditeurs	2 331 000 597,04	2 606 085 975,43
Retenues sur pensions	263 887 409,47	261 594 700,59
Fournisseurs et comptes rattachés	26 782 136,44	24 249 860,37
Personnel créditeur	25 213 176,82	19 735 488,89
Organisme sociaux créditeurs	277 431,43	2 258 618,24
État créditeur	8 189 193,01	8 222 671,94
Comptes d'associés créditeurs	0,00	0,00
Autres créanciers	61 596 639,59	320 089 815,10
Comptes de régularisation-passif	4 371 564,35	4 371 564,35
TRÉSORERIE	0,00	0,00
Trésorerie-passif	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	77 369 510 142,35	80 643 175 855,50

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES ARRÊTÉS AU 31/12/2020

CPC AGRÉGÉ	31/12/2020	31/12/2019
COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS (A)	35 178 621 854,90	31 852 179 364,57
Régime des pensions civiles	25 285 258 826,54	23 348 972 302,14
Régime des pensions militaires	8 549 891 215,06	7 213 727 632,52
Régimes non cotisants	1 293 292 051,49	1 250 950 368,69
Régime Attakmili	50 179 761,81	38 529 061,22
PENSIONS ET PRESTATIONS (B)	44 016 058 557,04	39 675 945 807,95
Régime des pensions civiles	32 744 359 410,15	28 697 036 799,45
Régime des pensions militaires	9 955 942 286,74	9 708 689 183,45
Régimes non cotisants	1 297 465 083,86	1 253 514 036,85
Régime Attakmili	18 291 776,29	16 705 788,20
SOLDE DES OPÉRATIONS TECHNIQUES DU RÉGIME DES PENSIONS CIVILES	-7 459 100 583,61	-5 348 064 497,31
SOLDE DES OPÉRATIONS TECHNIQUES DU RÉGIME DES PENSIONS MILITAIRES	-1 406 051 071,68	-2 494 961 550,93
SOLDE DES OPÉRATIONS TECHNIQUES DES RÉGIMES NON COTISANTS	-4 173 032,37	-2 563 668,16
SOLDE DES OPÉRATIONS TECHNIQUES DU RÉGIME ATTAKMILI	31 887 985,52	21 823 273,02
SOLDE DES OPÉRATIONS TECHNIQUES (FRAIS DE GESTION IMPUTÉS INCLUS) C=(A) – (B)	-8 837 436 702,14	-7 823 766 443,38
PRODUITS DES PLACEMENTS ADMIS EN REPRÉSENTATION DES PROVISIONS ET RÉSERVES (D)	9 957 170 832,76	5 340 795 332,47
Revenus des placements affectés en représentation des provisions et réserves	2 530 621 106,35	2 795 328 869,09
Profits sur réalisation des placements affectés en représentation des provisions et réserves	6 886 077 924,92	2 016 671 636,74
Intérêt et autres produits de placements sur actifs affectés en représentation des provisions et réserves	13 219 400,82	10 669 136,21
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	527 252 400,67	518 125 690,43
CHARGES DES PLACEMENTS ADMIS EN REPRÉSENTATION DES PROVISIONS ET RÉSERVES (E)	6 386 462 567,86	1 285 724 763,66
Charges d'intérêts	0,00	0,00
Frais de gestion des placements	18 994 716,43	44 111 043,96
Pertes sur réalisation des placements affectés en représentation des provisions et réserves	5 812 415 850,46	768 186 944,29
Autre charge de placements	2,25	0,00
Dotations sur placement	552 408 164,49	471 292 948,33
Retenues à la source sur les placements financiers	2 643 834,23	2 133 827,08
RÉSULTAT FINANCIER F= (D) – (E)	3 570 708 264,90	4 055 070 568,81
RÉSULTAT TECHNIQUE DES RÉGIMES (C)+(F)	-5 266 728 437,24	-3 768 695 874,57

The background is a light-colored watercolor wash. In the upper left, there is a large, dark, curved shape with a stippled texture. In the center, there is a faint line drawing of a multi-story building with many windows. The overall style is artistic and textured.

AUDIT

ET CERTIFICATIONS

**Coopers
Audit**

audit et conseil

83, avenue Hassan II
20100 Casablanca

Tel : (212) (522) 421190
Fax : (212) (522) 274734

Le Conseil d'Administration de la
Caisse Marocaine des Retraites
Avenue Al Araar
Rabat

**RAPPORT D'OPINION DES AUDITEURS INDEPENDANTS
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020**

Messieurs,

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Caisse Marocaine des Retraites, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges ainsi que certains états d'informations complémentaires relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés négatifs de 5 167,2 MMAD des provisions et réserves techniques pour 79 764,8 MMAD et un déficit net 5 266,7 MMAD. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le XX dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Marocaine des Retraites au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le rapport des précédents auditeurs indépendants émis en date du 9 juillet 2020, faisait état de la réserve suivante, dont nous avons effectué le suivi :

Caisse Marocaine des Retraites
Page 2

L'équilibre financier futur des régimes de retraite gérés par la Caisse

Le résultat global net de la Caisse fait ressortir un déficit net de 5 266,7 MMAD au 31 décembre 2020, soit un total de déficit cumulé de 21 718 MMAD, depuis 2015, année du premier déficit.

Le bilan actuariel élaboré en 2015 par les services de la Caisse et certifié par un cabinet externe, confirme la continuité de la tendance baissière des résultats techniques de la Caisse et fait état d'un épuisement total des réserves du régime de pensions civiles à l'horizon de l'année 2022.

En septembre 2016, la CMR a mis en vigueur la réforme paramétrique du régime de pensions civiles de retraite, adoptée par les deux lois :

- « 71.14 du 20 août 2016 modifiant et complétant la loi 011.71 instituant un régime de pensions civiles » ;
- « 72.14 du 20 août 2016 fixant la limite d'âge des fonctionnaires et personnel affiliés au régime de pensions civiles » ;

Selon le bilan actuariel actualisé au 31 décembre 2019, cette réforme paramétrique permettrait de repousser l'épuisement des réserves de 2022 à 2027 ; L'actualisation de ce bilan à fin 2020 est toujours en cours. Par contre une note de la direction de la CMR ramène l'horizon d'épuisement des réserves de la Caisse à l'exercice 2026.

Compte tenu de ce qui précède, la Caisse aurait des difficultés pour honorer les engagements envers les affiliés et sa continuité d'exploitation serait compromise à terme.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observations

Les soldes d'ouverture de la Caisse au titre de l'exercice 2020 ont fait l'objet d'un audit externe au 31 décembre 2019 par un auditeur indépendant.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et

Caisse Marocaine des Retraites
Page 4

apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le XX

COOPERS AUDIT MAROC

Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Les comptes de la CMR au titre de l'exercice 2020 ont été audités et certifiés par le cabinet COOPERS AUDIT. Ces comptes ont été examinés et validés par le Comité d'Audit, instance relevant du Conseil d'Administration en attendant de les soumettre pour approbation à la prochaine session du Conseil.

Les auditeurs externes certifient que les états de synthèse sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et patrimoniale de la CMR tout en maintenant la réserve portant sur l'équilibre financier du régime des pensions civiles.

Cette réserve ne remet pas en cause directement les comptes arrêtés mais elle a pour objet d'attirer l'attention sur la situation financière des régimes gérés par la Caisse.

Le projet d'opinion sera signé une fois les comptes approuvés par le Conseil.



**N. AMAR AUDIT &
CONSULTING "N2AC"**

Ghandi Mall 7/B5, Boulevard Ghandi,
Immeuble 7, Appt 5, Casablanca



M CONSULTING
73, Bd Anfa, Angle 1 rue Clos de Provence,
2^{ème} étage, Casablanca

A la Direction de la **Caisse Marocaine des Retraites**
Avenue Al Araar - Hay Riad- BP 2048
Rabat

RAPPORT DE CERTIFICATION DES PERFORMANCES AU TITRE DE LA GESTION FINANCIERE DES FONDS DE RESERVES DU REGIME DES PENSIONS CIVILES ET DU REGIME ATTAKMILI

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

En exécution des termes du cahier de charges relatif à la certification des performances réalisées par la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) au titre de la gestion financière des fonds de réserves du régime des pensions civiles et du régime Attakmili, nous avons examiné la performance des portefeuilles pris globalement ainsi que les performances des différentes classes d'actifs composant ces portefeuilles au titre de la période allant du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020.

L'ensemble des données historiques du portefeuille utilisées pour le calcul des performances au titre de l'exercice 2020 a été mis à notre disposition par la CMR. La Direction de la CMR est responsable de la sincérité de ces données.

Notre responsabilité est d'exprimer, sur la base de notre revue, un avis sur les performances calculées par la CMR.

Afin de valider les performances réalisées par la Caisse Marocaine des Retraites au 31 Décembre 2020, nous avons mis en œuvre les travaux suivants :

- Examen et vérification des inventaires des portefeuilles gérés ;
- Contrôle du respect de la réglementation et des règles de gestion ;
- Vérification des Valeurs Liquidatives (VL) calculées et étude de l'évolution historique des valeurs liquidatives des poches et de leurs benchmarks.

Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable pour fonder notre avis.

☐ Régime des Pensions Civiles (RPC):

Les performances annuelles au titre de l'exercice 2020, que nous avons calculées sur la base des VL rapprochées, se présentent comme suit :

- Performance poche globale : 2,76% contre une performance de 2,96% pour son benchmark ;

- Performance poche Obligataire : 4,81% contre une performance de 4,21% pour le benchmark ;
- Performance poche Actions : -5,14% contre une performance de -4,11% pour le benchmark ;
- Performance poche Immobilier : 6,28% contre une performance de 5,66% pour le benchmark ;
- Performance poche Actions non cotées : 0,00% contre une performance de 11,02% pour le benchmark.

Au terme de l'année 2020, dans un contexte marqué par la baisse des taux et par la baisse du marché actions suite aux effets de la crise sanitaire liée au COVID-19, le portefeuille global RPC a réalisé une performance annuelle de 2,76 % contre 2,96 % réalisée par son benchmark.

En effet, l'impact de la baisse du marché actions sur le portefeuille a été compensé par la performance positive des deux poches Obligataire et Immobilier.

Concernant la poche Immobilier, l'année 2020 a été marquée par l'augmentation de son poids de 6,1% à 9,62% de la valeur marché du régime grâce à l'acquisition des biens immobiliers suivants :

- ❑ Le CHU Laayoune pour un montant global de 1 025 647 150,00 MAD ;
- ❑ Les Facultés de Médecine et de Pharmacie « FMP » (Marrakech, Fès, Oujda, Tanger, Agadir et Laayoune) pour un montant global de 1 361 425 448,52 MAD.

Ainsi que l'augmentation du poids des participations dans des fonds d'investissements immobiliers à travers la souscription à de nouvelles actions dans :

- ALHIF pour un montant global de 15 000 000,00 MAD ;
- SEAF MOROCCO GROWTH FUND pour un montant de 2 292 700,00 MAD correspondant à la libération des appels de fonds pour 1 199 700,00 MAD et l'émission des actions nouvelles suite à l'augmentation de capital pour 1 093 000 MAD.

Il est à noter qu'en l'absence de rapports d'évaluation récents (semestriels ou annuels) permettant la mise à jour des valeurs des participations des "Actions non cotées" et des fonds d'investissements détenus et valorisés à 417,4 MMAD à des dates bien précises à respecter, et compte tenu de la conjoncture actuelle liée à la crise sanitaire du Covid-19 et son impact notamment sur les deux secteurs immobiliers et hôteliers, la mise à jour des valeurs de ces actifs devrait engendrer la constatation de dépréciations que nous ne sommes pas en mesure de chiffrer faute d'informations actualisées disponibles par actif.

☐ **Régime Attakmili:**

Les performances annuelles au titre de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

- Performance poche globale : 6,85% contre une performance de 3,28% pour son benchmark ;
- Performance poche Obligataire : 6,41% contre une performance de 4,78% pour le benchmark. Cet écart est justifié par des opérations de Trading ayant marqué certaines dates de VL au cours de l'exercice 2020 ;
- Performance poche Actions : 5,90% contre une performance de -4,11% pour le benchmark grâce au positionnement sur des valeurs ayant surperformé le benchmark.

Nous attestons que le calcul des performances globales des portefeuilles relatifs aux régimes des pensions civiles et Attakmili est conforme aux règles internes de la CMR et aux normes en vigueur au Maroc applicables à des activités similaires ainsi qu'aux standards internationaux relatifs au calcul de performance de portefeuille.

Fait à Casablanca, le 16 juillet 2021.

N. AMAR AUDIT & CONSULTING
Nawfal AMAR
 Associé - Gérant



MKONSULTING
Mouna KAMALI
 Associée - Gérante





Section II : Rapport de l'auditeur indépendant, PwC Maroc

A l'attention de la Direction de la
Caisse Marocaine des Retraites (CMR)
Avenue Al Araar, B.P. 2048- Hay Riad,
Rabat, Maroc

Périmètre

Nous avons examiné la description en section V du présent rapport (« Le Rapport ») de l'organisation mise en place par le Pôle Gestion de Portefeuille à l'attention des organes de gouvernance qui utilisent leurs services dans le cadre de la gestion financière des fonds de réserves confiées à la CMR (« Les Services ») durant tout ou partie de la période allant du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2020, ainsi que la pertinence et l'efficacité opérationnelle des contrôles mis en œuvre pour répondre aux objectifs de contrôle associés qui y sont décrits.

Responsabilité du Pôle Gestion de Portefeuille de la CMR

En section III sont insérées les déclarations de la direction de la CMR (« Les Déclarations ») portant sur la fidélité de la description figurant dans le Rapport, ainsi que sur la pertinence et l'efficacité opérationnelle des contrôles mis en œuvre pour répondre aux objectifs de contrôle qui y sont décrits.

Le Pôle Gestion de Portefeuille de la CMR est responsable de la préparation du Rapport et des Déclarations, y compris l'exhaustivité, l'exactitude et la méthode de présentation retenue pour la description dans le Rapport des services couverts par la description, de la spécification des objectifs de contrôle, de l'identification des risques susceptibles d'entraver l'atteinte de ces objectifs de contrôle, de la sélection des critères et de la conception, mise en œuvre et documentation des contrôles pertinents et opérationnels pour répondre aux objectifs de contrôle associés décrits dans le rapport.

Responsabilité de PwC Maroc

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'émettre une opinion sur la fidélité de la présentation de la description figurant dans le Rapport (Section V), ainsi que sur la pertinence et l'efficacité opérationnelle des contrôles qui y sont décrits pour répondre aux objectifs de contrôle associés. Nous avons effectué nos travaux selon la norme internationale d'audit ISAE 3402 (« International Standard on Assurance Engagements 3402 »), établie par le Conseil international des normes d'audit et d'assurance (IAASB). Cette norme requiert la mise en œuvre de diligences professionnelles permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les contrôles tels que décrits dans le Rapport existent, sont correctement conçus et opérationnels, dans tous leurs aspects significatifs, pour répondre aux objectifs de contrôle.

Une revue de la fidélité de la Description, ainsi que de la pertinence et de l'efficacité opérationnelle des contrôles mis en place pour répondre à des objectifs de contrôle associés consiste à examiner les éléments probants y relatifs. Il appartient à l'auditeur externe de déterminer les diligences à mettre en œuvre pour apprécier le risque que cette description ne

PwC Maroc, Lot 57 Tour CFC, 19^{ème} étage, Casa Anfa, 20220 Hay Hassani – Casablanca
T : +212 (0) 522 99 98 00, F : +212 (0) 522 23 77 97, pwcmaroc.pwc.fr
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.400.000 Dirhams
Taxe Professionnelle N° 37999135 - Identifiant fiscal 110 67 06 - RC Casablanca 169 167 – CNSS 756 70 45
ICE : 001526307000064

Pôle Gestion de Portefeuille de la CMR

Page 2

donne pas une image fidèle du dispositif de contrôle et que ces contrôles n'aient pas été conçus de manière appropriée ou ne soient pas réellement opérationnels. Ces diligences comprennent également la vérification, par sondages, de l'efficacité opérationnelle des contrôles afin de donner une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle figurant dans la description ont été atteints. Il lui appartient également d'apprécier la présentation générale du dispositif de contrôle et la pertinence des objectifs de contrôle figurant dans le Rapport, ainsi que des critères retenus par le prestataire de services décrits dans ses Déclarations figurant en section III.

Nous estimons que nos travaux fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Indépendance et Contrôle Qualité

Nos travaux ont été effectués dans le respect des règles d'éthique et d'indépendance prévues par le Code of Ethics for professional Accountants élaboré par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA). Les normes de contrôle de la qualité prévues par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board) ont été appliquées, garantissant ainsi un système complet de contrôle qualité.

Limites inhérentes

La description des contrôles du Pôle Gestion de Portefeuille figurant dans le Rapport a été préparée afin de répondre aux attentes générales d'un large panel d'utilisateurs des Services proposés par le Pôle Gestion de Portefeuille, ainsi que de leurs auditeurs externes. En conséquence, cette description peut ne pas inclure certains aspects du dispositif de contrôle susceptibles d'être importants pour un client donné dans son environnement particulier. Aussi, l'existence des contrôles décrits donne une assurance raisonnable, mais non absolue, de leur capacité à prévenir ou détecter des erreurs ou omissions dans la réalisation des Services fournis aux utilisateurs. En outre, toute projection dans le futur de l'évaluation de l'efficacité de ces contrôles est soumise au risque que ces derniers deviennent inappropriés ou inefficaces.

Autres éléments d'information donnés par le Pôle Gestion de Portefeuille de la CMR

Les éléments d'information figurant en section VI du Rapport sont présentés par le Pôle Gestion de Portefeuille en vue de fournir des compléments d'information aux organes de gouvernance de la CMR, utilisateurs de leurs services, durant tout ou partie de la période allant du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2020, mais ne sont pas partie intégrante de la description des contrôles mis en œuvre au cours de la période du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2020.

Ces éléments n'ont fait l'objet d'aucune diligence de notre part et nous n'exprimons en conséquence aucune opinion à leur égard.

Opinion

Notre opinion a été établie dans le contexte ci-avant et sur la base des critères retenus par le Pôle Gestion de Portefeuille de la CMR dans leurs Déclarations. A notre avis :

- La description des contrôles figurant dans le Rapport donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des fonctions de contrôle effectivement mises en œuvre au sein du Pôle Gestion de Portefeuille de la CMR au cours de la période du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2020.
- Les contrôles décrits dans le Rapport permettent, dans tous leurs aspects significatifs, de répondre sur la période du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2020 aux objectifs de contrôle auxquels ils sont associés.

Pôle Gestion de Portefeuille de la CMR
Page 3

- Les contrôles testés visant à donner une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle décrits ont été atteints et ont été effectivement opérationnels au cours de la période du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2020.

Description des tests effectués sur les contrôles

Les contrôles testés, ainsi que les modalités et résultats de ces tests figurent en section V.

Diffusion et finalité du Rapport

Ce rapport et la description en section V des tests effectués sur les contrôles sont destinés uniquement aux organes de gouvernance de la CMR qui ont eu recours aux services rendus par le Pôle Gestion de Portefeuille de la CMR, ainsi qu'à leurs auditeurs externes, parce qu'ils ont une compréhension suffisante de la nature et de l'étendue de ces services ainsi que des contrôles mis en place par les utilisateurs de ces services dans le cadre de l'appréciation des risques d'erreur matérielle dans les états financiers desdits utilisateurs.

Ce rapport n'a pas vocation à être utilisé et ne doit pas être utilisé par d'autres utilisateurs que ceux mentionnés ci-dessus. A défaut, l'utilisation de ce rapport est faite sous leur responsabilité exclusive.

Le cas échéant, ces autres utilisateurs ne pourraient s'appuyer sur le présent rapport ni prétendre à aucun droit à l'égard de PwC Maroc qui décline toute responsabilité envers eux.

Casablanca, le 9 février 2021

PwC Maroc

PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC, 19^{ème} étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
T: +212 (0) 5 22 89 98 00 F: +212 5 22 23 88 70
RG : 169167 / TP : 37999135
IF : 1106706 - CNSS : 7567045

Mohamed Rqibate
Associé

CERTIFICATION DE L'ACTUAIRE INDEPENDANT DU BILAN ACTUARIEL DU REGIME DE PENSIONS CIVILES GERE PAR LA CMR RELATIF A L'EXERCICE 2019

En exécution de la mission de certification du Bilan Actuariel relatif à l'exercice 2019, confiée par la Caisse Marocaine des Retraites au Cabinet A.R.M CONSULTANTS, nous avons réalisé l'Audit du Bilan Actuariel du régime des pensions civiles de la CMR afférent à l'Exercice comptable 2019.

Les travaux d'audit ont fait l'objet de deux rapports distincts selon le phasage suivant :

- **Phase 1 : Revue analytique des données et hypothèses retenues dans l'élaboration du bilan actuariel ;**
- **Phase 2 : Validation de l'analyse prospective du régime.**
- **Phase 3 : Présentation du rapport de l'étude actuarielle**

L'ensemble des données, aussi bien brutes qu'input du Logiciel de la CMR, a été revu avec satisfaction, dénotant d'une bonne qualité en amélioration, d'une année à l'autre, d'évaluations actuarielles.

Quant aux hypothèses et paramètres retenus par la CMR pour les besoins d'élaboration du bilan actuariel du régime des pensions civiles, ils ont fait l'objet d'une analyse de cohérence, de vraisemblance et d'une validation par ARM Consultants. Aucune remarque susceptible de remettre en cause le niveau de l'engagement de retraite évalué au 31/12/2019 n'est à formuler, à ce sujet.

Ainsi, en reprenant des hypothèses et données de départs strictement identiques nous avons retrouvé l'essentiel des outputs figurant dans les projections en scénario central du Bilan Actuariel, et notamment les effectifs et prestations des retraités, les soldes techniques et financiers et l'évolution des réserves.

Sur ces bases, nous pouvons certifier que les évaluations élaborées par la CMR dans le cadre de son Bilan Actuariel relatif à l'Exercice comptable 2019, sont représentatives de la situation et des perspectives tendancielle du régime des pensions civiles de la Caisse, y compris les tests de sensibilité réalisés par la CMR sur les principaux paramètres influents.

Par ailleurs, le benchmark international, relatif à la présentation du rapport de l'étude actuarielle réalisé par les services de la Caisse, nous a permis de confirmer que la démarche entreprise par la Caisse pour la réalisation de son rapport d'étude actuarielle est complète et conforme aux standards internationaux. De plus, ce dernier est enrichi d'indicateurs qui le rendent complet, lisible et transparent.

Fait à Rabat Le 11 Septembre 2020.

Pour A.R.M CONSULTANTS

Abdelkrim KHIRAOUI

A.R.M CONSULTANTS Actuaire Associé
4° 33 10ème Etage Imm. Semiramis
Rue Kamal Mohamed en Rue
Faker Mohamed - Sidi Belzouj
CASABLANCA - MAROC

Page 1 sur 1



CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES CMR

AVENUE AL ARAAR, HAY RIAD RABAT B.P :2048
MAROC

Bureau Veritas Certification Certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :

Standard

ISO 9001 : 2015

Domaine d'activité

GESTION ET FINANCEMENT DES REGIMES DE RETRAITE ET DES PRESTATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Date de début du cycle de certification: **14 Septembre 2018**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au: **13 Septembre 2021**

Date originale de certification : **13 Novembre 2015**

Affaire n° : 10660298

Date : 14 Septembre 2018



Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Maroc – La Coline, lotissement Al Atlas, Immeuble Sigma, N° 442 450, 4ème étage, Sidi Maarouf, Casablanca Maroc

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : 00 212 522 543 543



CERTIFICAT

N° CSM/CAI004-001

certifie que le système de management de l'organisme :

CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES

Avenue El Araar - Hay Riad - Rabat

a été évalué et jugé conforme aux exigences de la norme :

ISO 14001 : 2015

pour les activités suivantes :

Gestion des Achats et Approvisionnement et Relations Clients.

Délivré le : 27/02/2020
Valable jusqu'au : 26/02/2023 (Sous réserve du maintien de la conformité du système de management de l'organisme)

Guillaume REY Directeur Opérationnel



SOCOTEC Certification France
Tours Pacific, 13 cours Valmy - 92800 PUTEAUX
www.socotec-certification-international.fr

Abréviations

ALM	Asset Liability Management
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
AOS	Associations d'Œuvres Sociales
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
ATD	Avis à Tiers Détenteur
BAM	Bank Al Maghrib
CA	Conseil d'Administration de la CMR
CPGS	Comité Permanent de Gouvernance et de Suivi
CAA	Comité d'Allocation d'Actifs
CAR	Comité d'Audit et des Risques
CPA	Comité de Pilotage Actuariel
CMR	Caisse Marocaine des Retraites
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNOPS	Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale
C.T	Collectivité territoriale
CNRST	Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique
CGRAE	Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat du Côte d'Ivoire
CIF-OIT	Centre International de Formation de l'Organisation Internationale du Travail
CNSSAP	Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat du Congo
CMSS	Caisse Malienne de Sécurité Sociale
CPC	Compte des produits et charge
EP	Etablissement Public
FA	Forces Auxiliaires
FAR	Forces Armées Royales
FCP	Fonds Commun de Placement
FDR	Fonds de Réserve
FOS-AGRI	Fondation pour la promotion des Œuvres Sociales du personnel du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
IR	Impôt sur le revenu
ISO 9001	Norme dédiée au management qualité
ISAE 3402	International Standard on Assurance Engagements
IGFAZNS	Inspection Générale des Forces Auxiliaires Zone Nord et Zone Sud
KDhs	Milliers de dirhams
MASI	Moroccan All Shares Index
MBI	Moroccan Bond Index
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MMDH	Milliards de dirhams
MDH	Millions de dirhams
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
OPVCM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

OSMAC	Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants
Pbs	Points de base
PPFA	Palestine Pension Fund Authority
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
RNC	Régimes non cotisants gérés par la CMR
RPC	Régime des Pensions Civiles géré par la CMR
RPM	Régime des Pensions Militaires géré par la CMR
SVB&APG	Deux caisses néerlandaises : Sociale Verzekeringsbank & Allocation pour perte de gain en cas de service ou de maternité
RB	Régime de base
TGR	Trésorerie Générale du Royaume
TCS/TCP	Taux de cotisation salariale/taux de cotisation patronale
VC/VM	Valeur comptable/valeur marché
VAP	Valeur Actuelle Probable

Délégations & Guichets CMR



Délégations CMR

CASABLANCA - Rue Sidi Belyoute, N°30, Appt 1

FES - Av.Hassan II,B.P 66

MARRAKECH - Av.Allal El Fassi Opération Badii N°2, imm E, Appt 1

OUJDA - Av.Mohammed VI, N°71

TETOUAN - Av.Abdelhak torres N°342, Poste centrale; BP252

AGADIR - Nouveau quartier administratif, le haut fonty RABAT - Espace d'accueil, Av, Al Araar Hay riad, BP 2048

ERRACHIDIA- Nouveau quartier administratif, Av. Moulay Ali Cherif

LAAYOUNE - Av. Colonel Habouha, Oulad Lahbib

Guichets CMR / TGR

KHEMISSAT - Bd. Hommane El Fetouaki

GUELMIN - Av.Mohammed VI

DAKHLA - Av.Mohammed V

Contacts CMR

Centre d'appels

+212 537 567 567

Ce numéro est joignable tous les jours ouvrables de 8H30 à 17H30

Portail e-CMR
www.cmr.gov.ma

Caisse Marocaine des Retraites

Av. Al Araar - Hay Riad - Rabat B.P. 2048

Fax : +212 537 56 74 76



CMRMAROC



CMR-Caisse Marocaine des Retraites



cmr@cmr.gov.ma